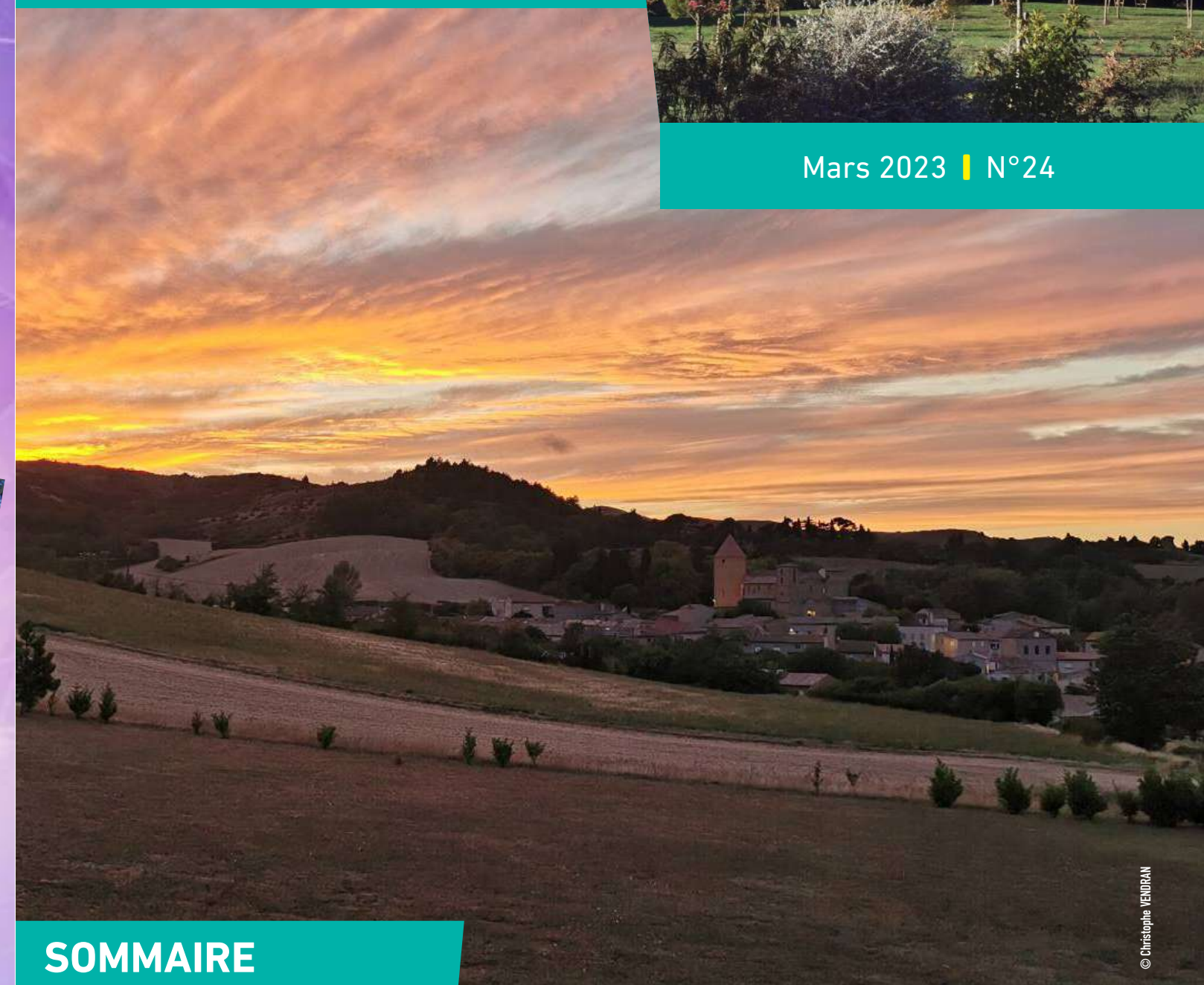




Le petit journal de
Fendeille

BULLETIN MUNICIPAL

Mars 2023 | N°24



© Christophe VENDRAM

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES

PAGE 2

ÉDITO DU MAIRE

PAGE 3

VIE COMMUNALE

PAGE 4

VIE SCOLAIRE

PAGE 8

DEVOIRS D'UN CITOYEN

PAGE 15

INFOS MAIRIE

PAGE 18

SÉANCES DU CONSEIL

PAGE 27

PROJETS

PAGE 31

TRAVAUX & PROJETS

PAGE 32

ÉGLISE DE FENDEILLE

PAGE 37

FENDEILLE INSOLITE

PAGE 38

VIE ASSOCIATIVE

PAGE 40

INFOS PRATIQUES

I HORAIRES MAIRIE

Lundi//Mercredi//Jeudi//Samedi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h et 13h-18h
Fermé le vendredi
Tél. : 04 68 23 39 54
Email : commune-fendeille@orange.fr

I HORAIRES AGENCE POSTALE

Lundi : 15h30-18h45
Mardi//Mercredi//Jeudi/et Samedi : 8h30-11h45
Fermé le vendredi
Horaires de levée du courrier :
du lundi au vendredi à 9h00 et le samedi à 8h00
Tél. : 04 68 23 01 86

I LES ENTREPRISES

BOULANGERIE

M. et Mme CATHELAT Johnny
Avenue du Parc / 04 68 23 13 01

ESTHÉTICIENNE À DOMICILE

Mme CLERGEAU Diane
2bis, chemin Moulin Cros
06 86 36 29 76

ÉLECTRICIEN ET PLAQUISTE

M. AUDOIRE Pascal
6, allée des Noisetiers / 06 19 29 25 93

PEINTRE

M. GARCIA Edouard
6, allée des Lauriers / 06 09 23 37 83

MENUISERIE

M. ALBERT Thierry
8, rue du Fanum / 04 68 60 03 09

ÉLECTRICIEN

IMCNE CHARTIER
4, rue du Fanum / 04 68 60 53 20

GARAGISTE

JD MECANIQUE AUTOMOBILE
2, rue du Fanum / 04 68 94 92 85

CHARPENTIER

SUD CHARPENTE
Route de Castelnaudary
04 68 94 13 67

MARAÎCHER

M. et Mme ARMENGAUD
La Rivière / 04 68 23 09 42

RESTAURATION, RÉNOVATION BÂTIMENTS ANCIENS TAILLEURS DE PIERRE

CHEVRIN-GÉLI
5, rue du Fanum / 04 68 60 00 20

TAXI

TAXI M FENDEILLE

5, chemin Moulin Cros
Tél. : 06 20 20 09 20

TAXI DRAPER MARIA

7, allée des Amandiers
Tél. : 06 99 46 53 53

ÉLEVAGE DE VOLAILLES, DE PORCS, DE LAPINS...

M. SALETA Kevin
Labia
06 24 15 12 47 / 06 17 67 52 46

JOINTEUR

M. GASTALDELLO Philippe
22, avenue du Barry d'En Bas
06 25 34 03 04

ÉLAGAGE, ABATTAGE

M. MASSENET Benoit
14, rue du Riu bel
06 19 54 31 69
AKRO SYSTEM
2, rue du Fanum
06 88 11 01 48

AÉROGOMMAGE

AUDE AERO PROJECT
2, rue du Fanum / 06 07 10 10 17

TERRASSEMENT

**S.A.R.L. DRAINAGE &
ASSAINISSEMENT LAURAGAIS**
36, avenue Prosper Estieu
04 68 23 55 35

CENTRALE À BÉTON

CEMEX BETON SUD-OUEST
Route de Castelnaudary
06 28 62 20 48

VENTE DE MIEL

M. CAUVAS Pierre
La Tuilerie / 06 73 14 52 80

TRAITEUR - PLAT À EMPORTER

LE 11 TRAITEUR
07 81 92 30 36

PIZZA ROBERTO
07 69 22 50 40
Le lundi
à partir de 18 h



I LES PETITS POINTS DE FENDEILLE

Notre association regroupe 20 adhérentes passionnées qui se retrouvent les lundis après-midi à la maison des associations.

Depuis la création en 2016, les activités ont bien évolué.

S'il n'y a plus beaucoup de « petits points », nous ne manquons pas d'imagination pour les diverses activités créatives : création de cartes en « kirigami » ou en « scrapbooking », cartonnages, création d'objets au crochet.

Récemment, l'acquisition d'une presse « big shot » de SIZZIX a permis la création de cartes découpées et brodées.

La couture, le tricot, et la broderie ne sont toutefois pas négligés.

A noter particulièrement, la fabrication de couvertures, bonnets et autres équipements pour les prématurés de l'Hôpital Purpan de Toulouse.

Le 20 novembre 2022, les adhérentes du club, assistées de quelques époux, ont organisé le 3^{ème} marché de Noël, qui fût un beau succès (voir plus loin) !

Début décembre, le club s'est, encore une fois, impliqué dans la décoration du village avec les autres associations de Fendeille.

Enfin, à la veille des fêtes, le club a organisé un atelier de « composition florale ».

Notre association, c'est d'abord l'occasion de se retrouver pour échanger nos idées et aussi pour... papoter !



MARCHÉ DE NOËL DE FENDEILLE

Après 2 années d'interruption, pour les raisons que nul n'ignore, l'association «Les Petits Points de Fendeille» a organisé, avec l'aide de la municipalité, son 3^{ème} marché de Noël.

Bien évidemment, les chalands ont pu admirer et acheter les réalisations des adhérentes, mais celles-ci avaient fédéré 23 exposants autour de leur projet.

Parmi ceux-ci, trois associations venues de Castelnaudary (Génération mouvement), Salles sur l'Hers (Énergies de la Piège) et Revel (Bouquets d'Occitanie) leur ont tenu compagnie.

Les autres exposants étaient des professionnels de la région, dont deux de Fendeille.

Le public a été comblé pour les achats de Noël, il pouvait trouver des éléments décoratifs, verre, cuirs, bijoux, bougies, etc... mais également des produits alimentaires : viandes, tapenades, tartinades, miel, confitures, brasseries, gaufres et crêpes.

Les dames des Petits Points de Fendeille avaient organisé une tombola qui a récompensé quelques-uns des nombreux visiteurs.

Le rendez-vous est pris pour novembre 2023.

Si vous souhaitez nous rejoindre :
Contact : 06.19.01.53.50

I LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

LEVENEZ STEFFY

75, avenue Prosper Estieu - 06 95 79 51 39

VENARD KELLY

12, rue du Riu Bel - 06 77 89 98 44

WASTRAETE FABIENNE

9, route de l'Estrade - 09 62 01 37 72 - 06 18 94 76 67

I LES ASSOCIATIONS

ACCA DE FENDEILLE

M. NICOLAS PERCHER - 06 21 66 08 21

ASSOCIATION DE PÉTANQUE FENDEILLOISE

M. PHILIPPE VIE - 06 03 92 64 52

FENDEILLE ÉVASION

M^{ME} DOMINIQUE VILLEROUX - 06 66 74 57 18

FENDEILLE LOISIRS

M. GÉRARD FABRE - 04 68 60 08 09

LES PETITS POINTS DE FENDEILLE

M^{ME} ODILE CUBERLI - 06 19 01 53 50

UNION DES ASSOCIATIONS FENDEILLOISES

M. MARC BRU - 04 68 23 35 14

I FENDEILLE LOISIRS

L'association Fendeille Loisirs a réuni ses membres en assemblée générale le 16 décembre 2022 pour réélire son bureau qui reste inchangé.

Toutes les personnes présentes ont décidé de repartir pour une nouvelle année de labeur et de bonne humeur pour la confection d'un nouveau char pour la fête du Cassoulet qui aura lieu du 17 au 20 août 2023.

Pour l'année 2022 nous avons terminé le char commencé il y a deux ans.

Nous avons donc repris notre place au sein du corso fleuri avec toujours ce brin de folie qui est le défilé.

A partir de fin janvier, tous les vendredis soir, à 20h30 à la salle des associations pour la confection des fleurs et au local technique pour la structure.

Nous espérons que des petites mains et des gros bras viendront nous rejoindre pour renforcer l'équipe de bénévoles et de joyeux lurons que nous sommes.

Contacts :

Gérard : 06.20.56.14.54 ou Véronique : 06.32.69.92.85 ou Marie-Claude : 06.09.49.53.68

I UNION DES ASSOCIATIONS FENDEILLOISES



La journée de solidarité au profit du téléthon a été un moment fort pour l'Union des Associations Fendeilloises. A sa mesure, notre commune a ainsi pu apporter une contribution non négligeable à la lutte contre les myopathies et plus généralement contre les maladies neuromusculaires qui se traduisent par un affaiblissement et une dégradation de la force et des fonctions musculaires.

C'est avec une météo favorable que le rendez-vous avait été donné le samedi 3 décembre 2022. Au programme : accueil de la tournée des villages conduite par un groupe de valeureux cyclistes, course en famille autour du parc, parcours alternés de fitness dans la cour et sous le préau de l'école, ventes-souscriptions diverses, apéritif offert par la Municipalité, repas amical dans la salle des fêtes avec dégustation d'une paella préparée sur place au feu de bois et démonstration chorégraphique par les Show Girls de Fendeille.

Pour une première édition, le bilan positif de cette journée conviviale doit être souligné. Une réussite due aux généreux donateurs (entreprises et particuliers) et à l'implication de nombreux participants qui ont su apporter leur soutien, leur dévouement et leur bonne humeur.

Après une rupture des deux années qui ont suivi la première campagne du budget participatif du département de l'Aude, une nouvelle version de ce budget participatif est programmée pour 2023.

Pour le dire en quelques mots, il s'agit d'un appel à projets lancé par le département de l'Aude en direction des associations et des audoises et audois. Un vote en ligne possible pour tous les habitants du département permettra de départager les projets présentés et de choisir ceux qui obtiendront des moyens financiers pour être réalisés.

L'Union des Associations Fendeilloises a pris rang et annoncé la présentation d'un projet de valorisation du parc. Ce projet devra bien sûr correspondre au cadre fixé par le Département de l'Aude et être précisé avant la fin du mois de février. A cet effet, une réunion préparatoire ouverte à tous les fendeillois et fendeilloises sera prochainement organisée. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

ÉDITO DU MAIRE

Chères Fendeilloises, Chers Fendeillois,

Tout d'abord, avec l'ensemble du conseil municipal, je tiens à vous souhaiter une très belle année 2023 avec bien sûr l'amour dont on a tous besoin, le bonheur mais surtout la santé qui nous permettra d'avancer et de réaliser nos projets.

Pour revenir sur 2022, je remercie tout d'abord la population pour son implication lors de la Journée Citoyenne qui a été réussie.

Je remercie également les associations qui s'investissent dans l'animation du village avec comme exemple la journée du Téléthon avec l'Union des Associations de Fendeille.

La rentrée scolaire 2022-2023 a connu une forte augmentation des effectifs, dont 19 petits en maternelle, soit 88 élèves au total, ce qui a nécessité des aménagements conséquents à l'école.

J'en profite pour remercier l'équipe enseignante qui assure un fonctionnement optimal de notre école sans oublier l'aide du personnel communal dans l'animation du temps périscolaire.

Je n'oublie pas les autres services municipaux qui assurent la continuité du service public pour le bien de toutes et tous.

Depuis fin 2021, dans le monde entier des événements, certains prévisibles et d'autres non, se sont passés qui impactent directement notre quotidien et nous obligent tous à réaliser des efforts surtout financiers et tout comme vous la gestion de notre village n'est pas épargnée avec des dotations toujours en diminution.

Cependant, j'en profite pour vous confirmer que l'équipe municipale travaille toujours sur le projet de la traversée du village mais que, vu son importance technique et financière, ce dossier n'avance pas aussi rapidement que ce que nous avions prévu.

Dans ce bulletin municipal de 2023 vous retrouverez, comme d'habitude, différentes rubriques sur la vie de la commune et ses réalisations.

Améliorer votre quotidien et celui de vos enfants, anticiper et accompagner les changements de Fendeille, sont bien sûr de mon ressort avec l'équipe du conseil municipal mais nous comptons aussi sur la mobilisation de tous pour y parvenir.

Bien à vous,

Votre Maire,
Danielle FABRE

Le Journal de Fendeille - Revue d'informations municipales n°24 - Directeur de la publication : Danielle FABRE
Comité de rédaction : Commission communication du Conseil Municipal de Fendeille
Impression : NOVA SCOP - 09000 FOIX

VIE COMMUNALE

I CHASSE AUX ŒUFS

Mercredi 20 avril, de 10h à 11h, au moment de l'accalmie pluvieuse, le Relais petite enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois ont organisé une chasse aux œufs dans le parc du château de Fendeille. 28 enfants accompagnés soit de leur parent ou de leur assistante maternelle agréée, munis de leur petit panier, sont partis à la chasse des 250 œufs cachés dans le petit parc. Que ceux-ci soient cachés au pied des arbustes ou à leur cime, ils ont tous été découverts et mangés !



I FENDEILLE ÉVASION



Envie de prendre l'air, de vous vider la tête, de muscler les jambes et le souffle ? Venez marcher le dimanche avec FENDEILLE ÉVASION !

Forte de 38 adhérents, et de 25 ans d'existence, l'association à l'ambiance familiale vous emmènera sur les sentiers de notre belle région.

Elle propose tout un calendrier de sorties à la journée ou à la demi-journée, le programme établi pour 3 mois est disponible à la mairie.

La cotisation annuelle se monte à 25€, un certificat médical est nécessaire lors de l'inscription. Divers temps de convivialité sont proposés tout au long de l'année, tels que soirée « châtaignes et vidéo », rando de nuit et soupe à l'oignon, soirée au restaurant, week-end rando découverte, etc...

Ainsi donc, après trois ans d'absence, elle organise le 18 mars 2023 à 21h, une soirée théâtre à la salle des fêtes de Fendeille pour rire et sourire devant la pièce proposée par la troupe Récréation « Tais-toi et rame ». Un bon moment en perspective !

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Monsieur Louis OURLIAC : 06 03 18 79 42 ou Madame Dominique VILLEROUX : 06 66 74 57 18

I COMITÉ DES FÊTES

Beaucoup d'associations n'ont pas survécu à la période de restrictions et d'isolement dictée par la lutte contre le COVID, c'est le cas de notre Comité des Fêtes.

Lors de l'assemblée générale du 25 mars 2022, les membres du bureau ont démissionné et le comité a été mis en sommeil.

La municipalité remercie très sincèrement les membres de ce comité et particulièrement M. Maxime MARSON qui en a assumé la présidence pendant plus de dix années.

Quelques membres sortants et quelques nouveaux seraient prêts à reprendre le flambeau, mais il faudrait structurer une nouvelle équipe.

Pour rappel, le comité dispose d'un local dans l'ancienne mairie, de pas mal de matériel et les comptes bancaires ne sont pas dans le rouge.

Il peut compter sur le soutien de la municipalité et des autres associations pour les questions administratives.

Il ne manque que des volontaires pour relancer « la machine ».

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec :

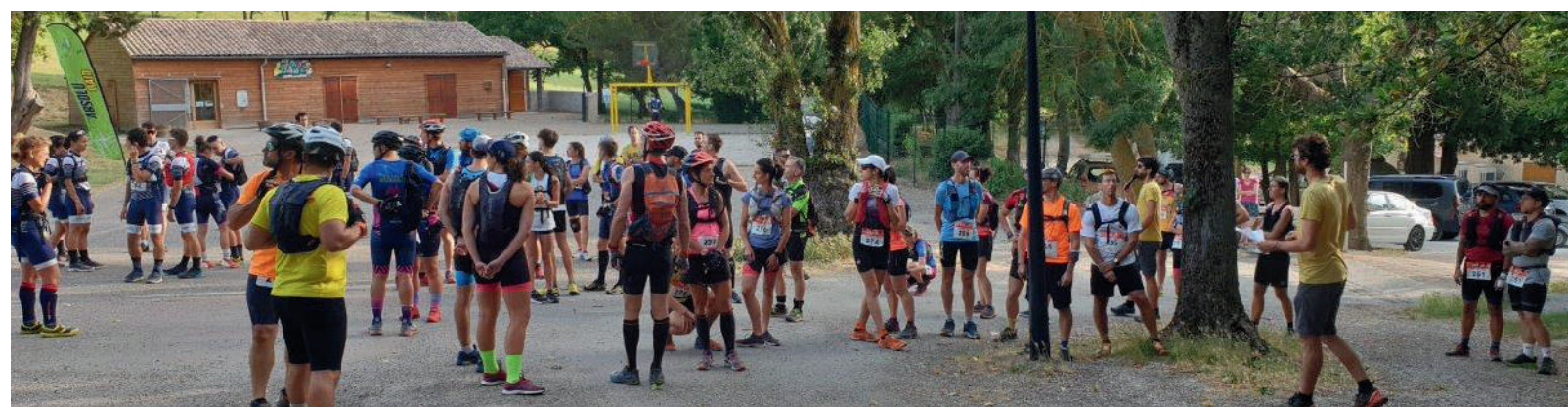
Mathieu : 06 95 96 23 03 ou Cyril : 06 09 31 65 20

I ABSOLU RAID

Dimanche 19 juin, le Parc de Fendeille a été le point de départ de 2 épreuves du Raid Tout Absolu, organisées par l'association sportive Absolu Raid de Lespinasse (31).

3 parcours différents étaient proposés pour un enchaînement multi-activités par équipe de 2 (VTT, course d'orientation, trail et canoë).

L'arrivée s'est effectuée au Lac de la Ganguise.



VIE ASSOCIATIVE

I LA MAIRIE DE FENDEILLE EST PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION « LES BOUCHONS D'AMOUR »

« Recycler ses bouchons en plastique est un geste à la fois écologique mais aussi solidaire »

Depuis cet été, un gros carton a été customisé pour en faire un « joli » point de collecte dans votre Agence Postale Communale pour l'association « Les Bouchons d'Amour ».

«Les Bouchons d'Amour» est une association nationale reconnue d'intérêt général depuis 2005, qui collecte chez les particuliers les bouchons et couvercles en plastique. Ces bouchons en plastique sont vendus à la Société SULO France dont l'usine se trouve à Langres dans la Haute-Marne. Le produit financier de la vente des bouchons sert à financer du matériel pour des personnes handicapées ou encore à l'aménagement d'un véhicule ou de locaux ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger. Tous les membres de l'association, que ce soit au niveau départemental, régional ou national, sont entièrement bénévoles. L'argent issu de la vente des bouchons est reversé intégralement.

Depuis avril 2018, seuls sont acceptés les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes). Tous les bouchons de produits ménagers et d'hygiène (couvercles, boîtes,...) sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. Les bouchons refusés sont ceux de produits chimiques, produits de cosmétiques et d'hygiène, médicaments et qui ne sont pas en plastique «faux liège» et fer.

Le respect de cette sélection facilite le tri des bénévoles, qui vous en remercient !

Une fois le carton bien rempli c'est Monsieur Joël CAQUOT bénévole de l'association et domicilié sur notre commune qui se charge de venir les récupérer.



Contact : Madame Romy DORANGE
Email : bouchonsdamour11@gmail.com
Téléphone : 07 81 84 28 12 ou 06 37 61 44 62



I LA FÊTE NATIONALE

La traditionnelle cérémonie du **14 juillet** a été suivie par le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, par Madame le Maire. Avec les températures caniculaires de la période, la municipalité avait convié les habitants à venir partager un apéritif sous le préau de l'école.



I EXPOSITION ROUGE

Dans le cadre du Parcours de rayonnement culturel proposé par le Pays Lauragais, l'artiste plasticienne-scénographe Caroline Delannoy a proposé ROUGE : une installation itinérante en 4 lieux et 4 mois.

L'acte IV du projet ROUGE s'est déroulé dans le parc du Château de Fendeille. **Du 2 au 15 septembre**, l'artiste a exposé dans le parc en accès libre, joliment accompagné des photos de Louve dans les Étoiles Photographe Auteur, et sous le préau du Château où elle tenait une permanence. Le jour de l'ouverture de l'exposition, une rencontre apéritive a eu lieu qui a réuni habitants, jeunes et parents du centre de loisirs, artistes et partenaires.

L'artiste a également proposé des ateliers à l'école.





I JOURNÉE CITOYENNE

Le samedi 24 septembre, après le traditionnel café d'accueil, ce sont des ateliers de peinture et de nettoyage (des rues, du parc et des chemins) auxquels ont pu joyeusement participer les bénévoles ayant répondu présents pour cette 2^{ème} édition !

Un buffet froid a clôturé cette belle matinée ensoleillée.

Nous remercions toutes les personnes ayant donné de leur temps, mais également le SMICTOM Ouest Audois pour sa présence dans le cadre de l'opération « Nettoyons la nature ! »



I PEINTURE OCTOBRE 2022

Lors de la journée citoyenne du 24 septembre 2022, une première couche de peinture avait été passée sur la barrière côté gauche de la place de la mairie, par les participants. Il manquait la seconde couche et c'est maintenant chose faite avec l'aide d'Angélique et Marc !

Merci à eux pour ce coup de pinceau et pour ce moment d'échange !

Si d'autres habitants souhaitent participer à de petits travaux d'embellissement dans notre village, vous pouvez vous faire connaître auprès de notre secrétaire de Mairie, Nelly Campana. Encore MERCI !



I GLOBE « NOSTRA TERRA »

Depuis quelques jours notre globe terrestre a revêtu sa couverture bleue de protection hivernale.

Ce globe terrestre a été réalisé par des bénévoles de l'association « Fendeille loisirs » pour représenter notre village au corso fleuri de la fête du cassoulet de 2005. Il a un diamètre de 2m50 pour un volume de 8160 L et un poids de 400 kg environ. Ses tracés et ses peintures ont nécessité plus de 400 heures de travail aux bénévoles dont M. Michel Bastouil.

Ce globe terrestre nous rappelle que notre planète bleue doit être protégée.

I « MA CABANE AU CANADA EST BLOTTIE AU FOND DES BOIS...»

Cela pourrait commencer par les paroles d'une chanson d'une chanteuse célèbre...

En cette fin de mois de février, les températures deviennent plus clémentes et la nature se réveille doucement. Les jours s'allongent et permettent aux fendeillois de profiter plus longuement de leur parc. Les agents communaux entreprennent de nettoyer et de rajeunir les formations boisées et buissonnantes de ce formidable poumon vert. Les branchages laissés un temps sur place ont fait la joie des enfants du village. Des cabanes se sont installées sous les arbres centenaires offrant leur protection. Ces constructions précaires nous rappellent nos propres souvenirs d'enfant où l'on créait un monde nouveau sans espace temps rendant nos cabanes d'autant plus précieuses !



FENDEILLE INSOLITE

I Puits de lumière au château

Notre château renferme quelques petits trésors.

Dans les combles, se trouve un magnifique puits de lumière qui transmet l'éclairage naturel du toit vers le couloir du premier étage.

Rien de comparable avec nos Velux® ou Skydome® actuels faits de matière plastique et mince tôle aluminée, là nous avons un vrai travail de pro en plâtre sur lattis de bois et le résultat est impressionnant.



I LE BLASON DE FENDEILLE

Les textes anciens nous donnent l'évolution de l'orthographe et l'étymologie du nom de notre commune : FINDICULA en latin, FENDEILHE, en vieux français (1272) ou encore FENDELHA en occitan (1385), qui signifie « petite fissure ».

Cependant le blason du château, aujourd'hui dans le bureau de la directrice d'école, porte la mention FANUM DELII.

Il est vrai que les vestiges d'un « fanum » gallo-romain ont été découverts lors des fouilles préventives de la zone de Fendeille, raison pour laquelle la rue porte ce nom.

Un fanum est un temple souvent carré constitué d'une « cella » centrale fermée, entourée d'une galerie.
Cf bulletin municipal n°13



I CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DE 1918

L'hommage aux soldats de la Grande Guerre a eu lieu le **vendredi 11 novembre** en présence des représentants des Anciens Combattants ainsi que l'association du Souvenir Français.

La Marseillaise, chantée par le public présent, a suivi le dépôt de gerbe au Monument aux Morts par Madame le Maire.

Cette journée d'hommage s'est poursuivie à la salle des fêtes autour du pot de l'amitié.



I DÉCORATIONS DE NOËL

Comme à l'accoutumée, début décembre, le village s'est paré de ses habits de lumières pour les fêtes de fin d'année, grâce au travail de nombreux bénévoles. Un grand merci à tous !!



I COLIS GOURMANDS

Nous voici au 15 décembre et les fêtes de Noël approchent. Il est temps que les lutins du Père Noël se mettent au travail ! C'est chose faite. Les voici, ils se sont réunis pour préparer les colis gourmands pour nos aînés. Ils l'ont fait avec dextérité et rigueur ; il ne fallait pas en oublier ! 75 colis préparés avec une sélection de produits commandés à une entreprise locale et agrémentés de calendriers avec de belles photos de notre village, ont été distribués.



VIE SCOLAIRE



I COOPÉRATIVE ÉCOLE DE FENDEILLE

Afin de subventionner les différentes sorties pédagogiques des classes, les enseignantes, aidées par les parents délégués ainsi que les parents d'élèves, ont organisé sous couvert de la coopérative scolaire différentes actions toute au long de l'année :

- Tombola de Noël,
- Vente de sapin,
- Vente des photos de classes,
- Trois journées d'emballage cadeaux au magasin Maxi Toys,
- Marché aux plants et aux fleurs.

Les bénéfices de ces différentes actions ont permis aux enseignantes M^{me} CIARDULLO, M^{me} GUIMARD, M^{me} GUIRAUD et M^{me} PEREZ d'amener :

- Les enfants de GS au CM2 à Port la Nouvelle dans le cadre de l'opération «Nettoyons la Nature»,
- Au Théâtre des 3 ponts de Castelnaudary pour les TPS/PS/GS/CP,
- Au cinéma VEO de Castelnaudary pour les CE/CM.

Le don de Monsieur Guillaume Rivoire, parent d'élève, via sa société TANDEM a permis de financer les déplacements des sorties activités physiques.



La classe de CE1/CE2 a pu réaliser une activité escalade à Rieux Minervois quant aux CM1/CM2, ils ont pu réaliser une activité spéléologie autour de la grotte du Limousis.



Les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont également pu réaliser une activité voile sur 3 journées au lac de la Ganguise.



Les dernières sorties au parc des Bambous dans l'Ariège pour les élèves de la GS au CM2 et au parc Donadéry de Castelnaudary pour les maternelles ont clôturé la fin d'année.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement les délégués de parents, les parents d'élèves mais également les habitants de Fendeille, les élus de Fendeille ainsi que les élus de Mireval Lauragais, pour leur participation active et financière tout au long de l'année.

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE FENDEILLE



Notre commune semble privilégiée par rapport aux églises environnantes avec le maintien d'une messe mensuelle dans notre village mais c'est sans compter l'implication et le dévouement de Monsieur Henri TOVENATTI.

Grâce à ses bonnes relations avec la paroisse Saint-Michel à Castelnaudary, il obtient la présence d'un prêtre à chaque office religieux.

Cet homme de l'ombre est omniprésent à chaque cérémonie religieuse pour les préparer avec le prêtre et la famille lors des décès, mariages et baptêmes. Il rédige et prépare chaque mois les messes qui seront célébrées dans notre église. Avec son épouse, Florence, ils s'occupent du nettoyage et de l'entretien de l'Église. Monsieur Henri TOVENATTI a également l'oreille musicale donc il est le premier à avertir la Mairie lorsque les cloches sonnent anormalement, qu'il manque une note...

A Noël, c'est toute une équipe de fidèles qui s'est rassemblée autour de Monsieur Henri TOVENATTI pour confectionner une belle crèche. Les personnages et les animaux de la crèche ont pris place près de l'autel dans un décor raffiné, sous un éclairage doux, mettant en valeur cette magnifique réalisation.

Merci à Monsieur et Madame TOVENATTI et au groupe de bénévoles de continuer à faire vivre notre église Saint-Martin de Fendeille !



Inscriptions au catéchisme :

Contact : Madame Sylvia MARTELLOZZO
Tél. : 04 68 23 59 92 ou 06 87 99 89 89
E-mail : andremartellozzo@orange.fr

I SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Pour rappel, la commune a demandé la révision du schéma directeur d'assainissement (SDA), qui date de 2003, afin de définir les possibilités d'extension du réseau d'assainissement collectif et de fixer les zones d'assainissement individuel.

La gestion de l'eau et de l'assainissement est passée sous la coupe de la Communauté de Communes, (CCCLA), c'est en partenariat que nous avons suivi les travaux d'études confiés au BET OTEIS

L'étude en 5 phases est aujourd'hui terminée, les décisions finales, objet d'une DUP (déclaration d'utilité publique) seront prises par la CCCLA en fonction du tableau de priorités des 43 communes.

RAPPEL DES PHASES D'ÉTUDES :

Phase 1 : Analyse des données - Etat des lieux - Reconnaissance (collecte et analyse des données initiales : urbanisme, démographie..., repérage de réseaux - relevés topographiques - diagnostic préalable, analyse du fonctionnement du service, synoptique de fonctionnement et inventaire réseaux).

Phase 2 : Analyse et fonctionnement - Campagne de mesures (mesures des charges hydrauliques et polluantes : mesures de débits en continu, mesures de la pluviométrie et de la nappe, sectorisation nocturne -eaux parasites permanentes, inspections vidéos des canalisations sensibles, tests à la fumée, contrôles au colorant).

Phase 3 : Étude de l'ANC (état des lieux de l'assainissement non collectif, étude d'opportunité du raccordement au réseau d'assainissement).

Phases 4 - 5 : Schéma directeur- Programmation (étude de scénarios de réhabilitation, programmation pluriannuelle des travaux, schéma directeur d'assainissement)

NOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

- L'ensemble des réseaux représente 3 680 ml, les premières installations datent de 1970. 629 ml ont fait l'objet d'un contrôle vidéo, 316 ml représentent des anomalies en gravité importante à très importante (anneaux d'étanchéité de raccordement, dépôts grossiers, problèmes d'écoulement) situés avenue du Barry d'en Bas, ruisseau de Fendeille, chemin de la Rivière, chemin de l'Épicier. Des travaux de reprise vont être programmés en fonction des priorités.
- Le réseau comporte 105 regards qui ont tous été répertoriés et visités.
- La station d'épuration de Fendeille, mise en service en 2012, est surdimensionnée avec une capacité de 620 EH (Équivalents-habitants), elle est extensible à 950 EH.

Assainissement non-collectif

Le territoire de Fendeille dénombre 99 abonnés avec des dispositifs d'épuration individuels.

30 % sont conformes, 58 % non conformes et 12% manque de données

Projet d'extension du réseau

La commune projetait de raccorder au réseau les habitations de la route de Villeneuve, de la route de l'Estrade (est et ouest), du chemin de Picotalen, et celles de la sortie sud du village.

Compte tenu des contraintes physiques (contre pentes, voies privées,...), techniques, (pose de postes de refoulement) et du nombre potentiel de branchements, seul le secteur des routes de l'Estrade ouest et de la route de Villeneuve pourraient être raccordées.

En effet, si en fonction du coût de l'investissement, le prix de revient moyen d'un raccordement dépasse 10 à 12 000 €, l'assainissement individuel est préconisé.

I UNE TABLETTE NUMÉRIQUE POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES



Pour une bonne gestion de la facturation de toutes les activités périscolaires, la municipalité a équipé ses agents d'une tablette afin qu'ils puissent pointer en temps réel les enfants présents dans ses services. Les pointages concernent : l'accueil du matin, du midi et du soir, la restauration scolaire et les T.A.P. (Temps d'Accueil Périscolaire). Les données sont alors transmises en simultané pour faciliter la facturation. L'usage de cette tablette permet également d'avoir un accès aux données de toutes les familles (téléphones, informations de santé des enfants, personnes autorisées à venir récupérer les enfants...).

Une simplification pour les agents du périscolaires mais également pour la secrétaire de mairie qui devait auparavant traiter toutes les données sur format papier. Le nouveau système est beaucoup plus fiable et empêche les erreurs de pointage. Il a permis également de réduire significativement les impressions papier qui étaient faites toutes les semaines. Ce nouveau système apporte enfin une tarification très précise aux parents qui sont assurés de payer le service d'accueil au prix juste.

I LA MUNICIPALITÉ PROPOSE UNE AIDE AUX DEVOIRS À TOUS LES ENFANTS DE L'ÉCOLE À PARTIR DU CP

Depuis le 10 septembre 2021, la mairie de Fendeille a mis en place une aide aux devoirs pour les élèves de l'école. Entièrement financée par la municipalité, cette opération ouverte à l'ensemble des enfants, du CP au CM2, est destinée à favoriser la réussite scolaire.

Ce service gratuit est encadré par une enseignante de l'école, Madame Pauline CIARDULLO. Elle est rémunérée par la mairie pour proposer 1 heure d'aide aux devoirs tous les vendredis soir de 16h15 à 17h15. C'est une dizaine d'élève qui sont aidés chaque semaine grâce à cette opération menée par la collectivité.



I UN NOUVEAU PORTAIL FAMILLE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

Depuis la rentrée scolaire 2022, la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel avec une interface moderne, ergonomique et évolutive avec de nombreuses fonctionnalités qui répondent aux besoins des familles et à l'administration du périscolaire (gestion des familles recomposées, messagerie intégrée, gestion de la régie...).

La Municipalité a souhaité répondre au mieux aux attentes des usagers, des partenaires et des élus avec l'appui d'un logiciel performant et simple d'emploi. Spécifiquement étudié pour simplifier le suivi des inscriptions, le logiciel permet d'optimiser le fonctionnement des services tout en améliorant la qualité des prestations proposées aux familles. Par le biais d'un simple navigateur web « Portail famille », le planning des inscriptions est partagé et accessible aux familles et aux personnes impliquées dans la gestion du service. La mise en place de ce logiciel permet de répondre à des besoins de natures différentes et majeurs aujourd'hui :

- Permettre aux agents des services concernés d'être plus productifs et de dégager du temps dans la conception des projets et le suivi des actions,
- Disposer d'outils pointus afin d'apporter une expertise de qualité à l'action éducative locale,
- Répondre aux exigences des partenaires et des financeurs dans le rendu des actions mises en œuvre,
- Établir des constats et des bilans fiables,
- Faciliter les relations avec les familles,
- Faciliter le suivi des inscriptions afin de réduire au mieux le gaspillage alimentaire.

Le nouveau portail famille avec tous ses services dématérialisés est accessible 24h/24 et 7j/7. Les familles peuvent à tout moment mettre à jour leurs coordonnées, accéder aux règlements de la cantine et de l'ALAE, visualiser les menus, inscrire leurs enfants à la cantine, régler leurs factures, etc.

Une subvention a été accordée par la CAF d'un montant de 2 164 € représentant 64,48% des dépenses (logiciel + tablette).

I LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE DANS LA LOI EGALIM DANS LE CADRE DU SERVICE DE RESTAURANT SCOLAIRE

A Fendeille, 79% des enfants inscrits à l'école mangent au restaurant scolaire. Chaque jour, 70 repas en moyenne sont servis. Les enfants sont accueillis, dans l'enceinte de l'école de 12h00 à 13h45 sur 2 services, par Mesdames Marie-Cécile DURCHON, Virginie ESMIOL, Sophie MENDEZ, Aurélie TESSEYRE et Monsieur Laurent FOURNIL, agents communaux. Une partie des élèves mange dans le réfectoire et dans la salle Amazonie pendant que l'autre partie encadrée par 2 agents se défoule aux abords du centre de loisirs ou dans une salle dédiée aux activités. Notre cantine propose des menus équilibrés conformes à la réglementation de la loi EGalim élaborés par des diététiciens. Les repas sont fournis par la société Occitanie Restauration et livrés en liaison froide.

Quelles mesures de la loi EGalim concernent directement la restauration scolaire ?

- Cinq mesures importantes touchent directement la **restauration scolaire** :
- Amélioration des produits proposés, avec un minimum de 50 % de **produits de qualité** dont 20 % bio (depuis le 1^{er} janvier 2022). Pour information, un "produit de qualité" au sens de l'objectif fixé par la loi EGAlim est un produit qui possède un des labels défini par cette même loi.
 - Développement de la lutte contre le gaspillage, avec mise en place d'un diagnostic antigaspi alimentaire, et du don de denrées alimentaires consommables (à des associations par exemple),
 - Meilleure **information** des consommateurs avec un affichage des produits de qualité et des produits durables qui entrent dans la composition des repas,
 - Augmentation de l'offre de menus végétariens (au minimum une fois par semaine),
 - Fin de l'utilisation des **contenants alimentaires** en matière plastique adaptés à la cuisson, la réchauffe ou au service (avant le 1^{er} janvier 2025).

Conscients de cet enjeu de santé publique et de l'impact environnemental de nos modes d'alimentation, le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2021 a décidé d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022 le 5^{ème} volet de la loi EGalim en proposant aux enfants des produits :

- issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20 % minimum),
- bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentionsvalorisantes(Labelrouge,appellationd'origine(AOC/AOP),indicationgéographique(IGP),Spécialité traditionnelle garantie (STG)),
- la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE),
- la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »,
- issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable,
- bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique »,
- issus du commerce équitable et issus de projets alimentaires territoriaux (PAT).

Exemple de menus pour une semaine :

Occitanie Restauration					
Restaurant scolaire					
Menus du 06 au 10 mars					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entrée	Potage	Salade de pomme de terre CE2 flammande		Céleri bio rémoulade	Rosette*
Plat principal	Raviolis spinaci bio sauce tomate	Cordon bleu de volaille		Saucisse de Toulouse*	Cubes de colin panés multicéréales
Légume		Haricot plat		Coquillettes HVE	Printanière de légumes
Produit laitier	Petit suisse arôme bio	Vache qui rit		Yaourt sucré fermier La Vache Occitane	Pointe de brie à la coupe
Dessert	Fruit	Compote bio		Madeleine	Fruit
Légendes :					
Hauts valeurs environnementales					
Appellation d'origine protégée					
Vendredi : Surimi mayonnaise (entrée)					



I ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

En 2022, la commune de Fendeille a poursuivi l'entretien de son réseau de 11 km de voies communales. Ainsi, ont été réalisés les travaux de réfection du chemin de Picotalen, des chemins d'Arnautou et des Gabarres, du chemin de Moulin Cros, et de sa liaison avec le chemin d'Arnautou.

Ces 7 000 m² de goudronnage (soit environ 2 km de route) réalisés par l'entreprise VALLEZ de Salles sur l'Hers, ont coûté 62 193 € TTC pour lesquels nous avons obtenu une subvention de 12 500 € de la part du Conseil Départemental.

Pour 2023, nous avons programmé, au niveau des écarts, la réfection du Chemin de la Planète, et pour le village, la reprise de la rue du Château, d'une première tranche de l'avenue du Barry d'en bas et de la rue du Farga.

Ces travaux sont bien évidemment conditionnés à l'octroi d'aides financières.



I DÉCLASSEMENT DE LA RD 218 (VILLENEUVE - MIREVAL)

Régulièrement évoqué en réunion du conseil municipal, Madame le Maire a officiellement demandé à la Division Territoriale du Lauragais de passer la « Route de Villeneuve » et la « Route de l'Estrade » en agglomération.

Ces deux portions de la RD 218 captent le trafic routier de tous les lotissements de la commune. La vitesse autorisée sur la départementale (80 km/h) est excessive sur ces portions ce qui est un véritable danger tant pour les automobilistes, les riverains, que pour les enfants. Ces derniers, qui habitent sur ces secteurs doivent longer la RD 218 pour rejoindre l'arrêt de bus situé « Route de l'Estrade ».

Ce déclassement, lorsqu'il sera acté, ne sera pas sans conséquence pour la commune, puisque l'entretien de ces routes lui incombera : goudronnage, fauchage, débroussaillage, curage, etc...

I BUCHERONNAGE DANS LE PARC DE FENDEILLE



De mi-février à mi-mars 2022, nos agents techniques se sont employés à sécuriser le parc de notre village. La dotation 2021 d'une tronçonneuse et d'une élagueuse a permis d'intervenir sur de gros troncs en souffrance au sol. L'action 2022 s'est concentrée sur l'allée des Tilleuls (côté nord ouest du parc). Cette dernière a reçu une cure de rajeunissement, la frondaison a été remontée, les branches mortes basses supprimées, une sélection de repousses pour les arbres perdus s'est faite. Les petits arbustes ont été recépés afin de leur donner une ligne de croissance. A mi-mars, le travail de nos agents a été rattrapé par les vents violents qui ont soufflé sur notre région et une zone de sécurisation a été mise en place le temps d'intervenir sur les pins morts situés en bout de l'allée des Tilleuls. Compte tenu de la surface du parc, tout n'a pu être traité sur 2022 mais une action pluriannuelle est prévue. En cas de vent, les promenades dans notre parc de Fendeille imposent la prudence. Une réflexion pour tous : Est-ce la pluie qui fait la forêt ou est-ce la forêt qui fait la pluie ?

I ENTRETIEN DU RUISSEAU – CURAGE DES PONTS

Fin octobre, les riverains et les usagers ont vu une entreprise s'activer autour de nos « ponts » du ruisseau de Fendeille. Ces travaux ont été engagés dans le cadre d'une action Gouvernementale visant à recenser et diagnostiquer les ouvrages d'art présents sur le réseau routier. Ainsi, la commune a bénéficié gratuitement d'un diagnostic et d'une expertise diligentés par le CEREMA et réalisés par la SOCOTEC. Fendeille n'a pas de ponts mais des passages busés ou bâtis. Ces ouvrages comportaient des ouvertures totalement ou partiellement obstruées, par du limon ou des embâcles, stockés là depuis des décennies. Sur les conseils du Syndicat du Fresquel, nous avons sollicité l'entreprise CUCULIERE TP de Carcassonne. L'entreprise a donc nettoyé les herbes et enlevé les sédiments déposés en amont et en aval, creusé une sur-profondeur en aval pour créer un hydro curage naturel en augmentant le débit de sortie, dégagé les buses par hydrocurage, avec la collaboration d'une entreprise spécialisée. Mais au pont du Farga, l'hydrocurage n'a pas suffi. C'est à la main, pelle et pioche, qu'il a fallu procéder pour nettoyer le boyau colmaté par des souches, des cadres métalliques, etc. Un grand merci à cette entreprise pour ce travail de galérien ! Si le diagnostic était gratuit, les travaux n'ont bénéficié d'aucune subvention, coût de l'opération : 6240 €. Fendeille est parée pour absorber les fortes pluies que nous espérons tous pour rééquilibrer le déficit hydraulique.

I NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES

Le temps sec des ces derniers jours (même si cela est préoccupant pour les jours à venir) a permis à notre équipe de cantonniers d'intervenir sur le fossé qui jouxte le cimetière. Malgré la difficulté d'accessibilité en raison d'une pente prononcée, nos agents ont débroussaillé, élagué et évacué les végétaux produits et accumulés. Le fossé est maintenant propre et prêt à jouer son rôle d'évacuateur des eaux de ruissellement provenant des points hauts du village. Cela permet aussi de sécuriser les lieux pour limiter la propagation du feu en cas d'incendie. En complément, le chemin des Fontêtes qui jouxte aussi le cimetière a été lui aussi débroussaillé. Merci à nos agents pour leur travail.



I « LA CANTINE À 1 EURO »



Face au constat de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) faisant état de 3 millions d'enfants pauvres en France, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 13 septembre 2018, vise l'objectif de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants en permettant notamment une tarification de la cantine plus accessible, à 1 €uro dans les communes de moins de 10 000 habitants, afin de permettre à tous un accès à l'alimentation.

- Le repas à la cantine constitue un point d'appui central pour les politiques de santé publique et les politiques de lutte contre la pauvreté.
- Il permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour,
 - Il favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves,
 - Il participe à l'apprentissage du vivre ensemble, à l'évolution du regard de l'enfant sur son environnement scolaire et à l'amélioration du climat scolaire,
 - Il est devenu une norme sociale.

La mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressource.

Tarification du restaurant scolaire de Fendeille :

Tranche de Quotient familial	Maternelle	Élémentaire	Adulte
0 à 900	1,00 €	1,00 €	3,90 €
901 à 1 200	2,65 €	2,75 €	
+ 1 200	3,55 €	3,65 €	

Une subvention de 3 €uros est allouée par l'État aux collectivités pour chaque repas facturé 1 €uro. Aujourd'hui c'est plus de 50% des élèves qui fréquentent notre cantine scolaire qui bénéficient d'un tarif à 1 €uro. Cette disposition sera maintenue tant que l'État assurera les subventions qui financent ce dispositif.

I L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES LOUSTICS »

Depuis son ouverture le 18 avril 2016 sur notre commune, l'accueil de loisirs « Les Loustics » accueille les enfants du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Il est ouvert les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Une fermeture annuelle a lieu pendant les vacances de Noël. Un service de navette est mis en place les mercredis après-midi pour les enfants scolarisés à l'école de Villeneuve-La-Comptal. Les enfants peuvent ainsi manger et avoir un temps d'activité les mercredis après-midi. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les inscriptions se font sur le nouveau portail famille de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://cccla.portail-familles.app/home> Si les parents ne créent pas un dossier famille sur ce nouveau portail il leur sera impossible d'inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :
Madame Aurore BATIGNE
Référente ALP de Payra sur l'Hers - Directrice ALE de Fendeille
aurore.batigne@cccla.fr - 07 76 01 21 77



I PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR 3 ANS



Voilà maintenant 8 ans que notre Commune a signé son premier Projet Éducatif Territorial, signe d'une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Cette année elle a signé son 4^{ème} PEDT.

La commune de Fendeille fait partie de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud Lauragais Audois (C.C.C.L.A.) qui regroupe 43 communes.

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux (l'État, la CAF, la C.C.C.L.A., les services de l'Éducation Nationale) afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant. La politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Éducatif Territorial.

I L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (A.L.A.E.), L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'A.L.A.E. fonctionne sur le temps périscolaire du matin, du midi et du soir.

L'ALAE est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 7h30 à 8h50 // De 12h00 à 13h50 // De 16h15 à 18h30 // Et le mercredi de 7h30 à 8h50.

Durant ces plages, les animateurs veillent à la transmission permanente des objectifs du projet pédagogique rédigé par la directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.), Madame Sophie MENDEZ qui découle du Projet Éducatif Territorial. Sur ce temps les parents viennent récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent.

Ce n'est pas une garderie car le volet pédagogique y est important. Les animateurs proposent des activités éducatives, ludiques, afin d'assurer une continuité éducative et une transition entre le temps scolaire et périscolaire, tout en permettant un meilleur éveil de l'enfant.

Notre équipe d'animation est composée :

- 1 directrice stagiaire BAFD : Sophie MENDEZ,
- 3 animateurs diplômés du BAFA : Marie-Cécile DURCHON, Aurélie TESSEYRE et Laurent FOURNIL,
- 1 agent non diplômé : Virginie ESMIOL,
- 1 A.T.S.E.M. : Cynthia BESSE.

De gauche à droite :

1^{er} rang : M. Laurent FOURNIL, M^{me} Aurélie TESSEYRE et M^{me} Cynthia BESSE

2^{ème} rang : M^{me} Sophie MENDEZ, M^{me} Virginie ESMIOL et M^{me} Marie Cécile DURCHON



LA SALLE DES FÊTES :

Notre salle des fêtes accueille les enfants de l'école pour leurs activités physiques les lundis et les mardis. Les mardis soir ils sont suivis par les gymnastes adultes. Le jeudi soir c'est le tour des Show Girls qui s'exercent et répètent leur numéro. Un nouveau groupe de fitness s'y exerçait certains lundis et mercredi soir. Mais c'est le week-end quelle est souvent louée pour des manifestations familiales. Cette année la salle des fêtes a été louée 16 fois pour un montant de 4 650 €. En 2021, elle a été louée 10 fois pour un montant de 1 650 euros.

En conséquence, cet établissement mérite notre attention, après la salle, un entretien des annexes est programmé. La cuisine et l'arrière-cuisine viennent d'être repeintes en blanc et leurs portes ont revêtu une couleur grise plus tendance.

Enfin, après quelques années d'attente, c'est au tour de la grande porte d'accès à la cuisine qui vient d'être changée.



Au niveau du matériel, grâce aux petites annonces, nous avons vendu le monstrueux lave-vaisselle à une association d'ANDUZE et l'un des fourneaux de cuisson au gaz à un restaurateur de l'Ariège. Nous envisageons l'acquisition de matériel plus adéquat et aux normes actuelles. Serait envisagé l'achat d'un congélateur, d'un four vapeur pour réchauffage des plats, des tables et dessertes en inox.

LE FOYER :

Le foyer accueille le centre de loisirs du S. L. A. (Syndicat du Lauragais Audois), les mercredis et pendant les vacances scolaires et héberge aussi l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École).

Il est également à disposition des associations Fendeilloises qui s'y réunissent régulièrement. Le foyer a fait lui aussi l'objet de quelques travaux d'embellissement.



L'AGENCE POSTALE

Notre agence communale n'a pas été oubliée. Ses volets de la façade ouest ont été repris et repeints, ceux de la façade est ont été déposés pour être également traités.

LE PARC DE FENDEILLE

Accès limité des véhicules aux sentiers de promenade du parc

Depuis peu, deux chaînettes de marquage ont été installées dans le parc de Fendeille. Une se trouve au début du sentier de promenade et la seconde se situe au pied de la salle des fêtes.

Celles-ci doivent permettre de délimiter l'espace et de limiter l'accès aux espaces verts et boisés aux seuls véhicules autorisés. En effet, des voitures et des camping-cars ont été aperçus sur les sols enherbés. Notre parc doit être protégé des dégradations, nos plantations sont fragiles.



TRAVAUX

I LA COMMUNE TOUJOURS EN TRAVAUX

Comme chaque année nos bâtiments communaux nécessitent un certain nombre de travaux. Certains pour les entretenir, les aménager ou les embellir mais parfois pour répondre à des travaux d'urgence et de mise en sécurité.

LE CHÂTEAU - ÉCOLE : Aménagement cantine



Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, 88 élèves fréquentent notre école de Fendeille. Une majorité de ces élèves mangent à la cantine. De ce fait, une seconde salle de cantine a été installée dans la salle Amazonie pour les plus petits. Afin de respecter la « liaison chaude » et de faciliter le travail des agents, un passe-plat a été créé entre l'arrière-cuisine et cette salle. Si le percement du mur, a été fait par un artisan local, les travaux de finition ont été réalisés par l'équipe technique.

A cette occasion : nous avons découvert un rondin de chêne qui servait, à priori, à faire la liaison entre le mur de façade et le mur de refend. Même si ce « trésor », n'a aucune valeur, c'est quand même un morceau de chêne de plus de 300 ans... Notre château aurait été édifié vers 1280 (la tour en est le vestige) mais reconstruit au XVIII^{ème}.

Pour parfaire l'aménagement de l'arrière-cuisine, de nouvelles menuiseries ont été installées aux ouvertures des deux fenêtres, par notre menuisier local.

En sus des travaux, nous avons dû faire l'acquisition du mobilier adéquat : tables et chaises pour enfants de maternelle.



Lumières et peinture

Pour lever les réserves formulées par l'APAVE, les luminaires de la classe maternelle et la classe Océan ont été remplacés par des éclairages LED plus modernes et économes en énergie. Bien évidemment, après le passage de l'électricien, nos techniciens ont dû reboucher les trous dans le plafond et repeindre.

Travaux d'aménagements

Tout au long de l'année, les classes font l'objet d'une attestation particulière : pose de porte-manteaux, de tableaux, d'étagères, de cales portes, etc..

Préau et cours

Les luminaires et spots du préau ont été remplacés. Des grilles et des plaquettes ont été posées pour empêcher la venue et la nidification des pigeons. Des bavettes de bas de porte ont été posées pour limiter les infiltrations des eaux de pluie dans la salle Étoiles les jours de grand vent.

I LES ENFANTS DE L'A.L.A.E. DE FENDEILLE ONT ÉCRIT DES CARTES DE VŒUX AUX RÉSIDENTS DE L'EHPAD « LE CASTELOU »



Madame Cynthia BESSE avait proposé lors d'une réunion pédagogique d'envoyer des cartes de vœux aux résidents de maisons de retraite.

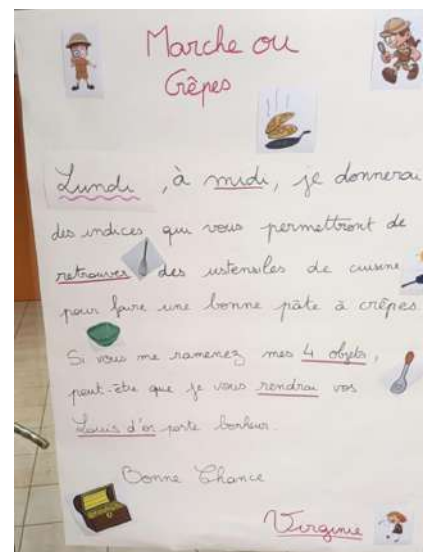
Madame Sophie MENDEZ est donc allée à la rencontre de Madame Marie-Christine SIBRA, cadre de santé de L'EHPAD « Le Castelou » afin de lui exposer ce projet.

Madame SIBRA fort enthousiaste à cette idée a tout de suite accepté. Les enfants se sont alors mis au travail et ce n'est pas moins d'une trentaine de cartes de vœux et dessins qui ont été apportés aux résidents.

Une belle initiative qui a permis d'égayer un peu le quotidien des retraités. L'occasion pour eux de se remémorer des souvenirs et de rompre avec l'isolement.

Un grand merci aux agents pour cette belle initiative et aux enfants pour leur imagination et leur motivation... Expérience qui sera très certainement renouvelée l'année prochaine dans un autre établissement.

I UN GRAND JEU POUR LES ENFANTS ORGANISÉ DANS LE PARC



Le lancement de cette chasse au trésor avait demandé beaucoup de préparation tant aux enfants qu'aux agents : recherche des énigmes pour les agents, confection de Louis d'or et d'une boîte à trésor pour les enfants.

Une fois tout préparé et les consignes données les enfants se sont lancés dans le parc, ce lundi 06 février sous un soleil radieux, accompagnés de leurs animateurs et aidés par des indices à la recherche de 4 ustensiles de cuisine qui serviront à faire une bonne pâte à crêpes.

Les enfants ont été perspicaces puisque tous les objets ont été retrouvés... Il ne restait plus qu'aux agents à redonner aux enfants tous les Louis d'Or qu'ils avaient soigneusement confectionnés.

A travers cette chasse au trésor, sans le savoir, les enfants ont développé un certain nombre de qualité : apprendre à travailler ensemble, à interagir avec les autres, à comprendre ce que l'autre dit et à réfléchir à la façon de gagner le jeu en équipe.



I OPÉRATION « SAVOIR ROULER À VÉLO »

Le dispositif « Savoir Rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, porté par le Ministère chargé des Sports. Le 09 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (C.I.S.R.), présidé par le Premier Ministre, a adopté une mesure visant à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures, il leur permet de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique

L'acquisition des compétences du « Savoir Rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- **1^{er} bloc : Savoir Pédaler – Maîtriser les fondamentaux du vélo.** Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- **2^{ème} bloc : Savoir Circuler – Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.** Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- **3^{ème} bloc : Savoir Rouler à vélo -Circuler en situation réelle.** Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

C'est ainsi que la classe CM1-CM2 de Madame Elsa PEREZ a participé à ce dispositif en ce début d'année 2023 accompagné par l'Association « La Roue qui Tourne » de Castelnaudary sous la houlette de Monsieur Antoine SOURDEAU.

Ce dernier avait proposé au préalable aux enfants un « bloc 0 » appelé « Vérification des vélos et réglages ». Les enfants ont ainsi pu montrer leur vélo à une « équipe d'experts » de l'association avant de passer à la pratique.

Puis, les enfants ont enchaîné les différents blocs avec succès pour terminer par le dernier bloc avec une sortie sur route. Encadrés par les éducateurs de « La Roue qui Tourne », de leur enseignante et de parents, les enfants ont déambulé dans le village, équipés de casques et gilets fluorescents, en répétant les comportements appris lors des séances précédentes, effectuées dans l'enceinte de l'école.

Le circuit de quelques kilomètres emprunté par les apprentis cyclistes a été pensé par Monsieur Antoine SOURDEAU, chargé du S.R.A.V. à l'association « La Roue qui Tourne ». Il avait ainsi repéré où les passages sont possibles et où il est trop dangereux d'emmener les enfants.

Ce dispositif a été financé par la Municipalité pour un coût global de 1 700 €uros H.T. Une subvention de 850 €uros sera versée par le programme de financement « Génération Vélo ».

Le jeudi 16 février 2023, les 19 élèves de la classe de Madame Elsa PEREZ se sont retrouvés à la salle des fêtes de Fendeille accompagnés de leurs parents pour la remise de l'attestation officielle du « Savoir Rouler à vélo ».



montant de la 1^{ère} Tranche, SECTEUR 1 – « entrée côté Castelnaudary et parking cimetièr », s'élève à 225 710,76 € H.T. Le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau l'aide financière du Département de l'Aude et de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture pour la tranche 1.

♦ 46/2022 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour la réfection du « Chemin de la Planète, Rue du Château, Rue du Farga et une partie de l'avenue du Barry d'En Bas »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie prévu pour l'année 2023 et notamment le projet de la réfection du « Chemin de la Planète », de la « Rue du Château », de la « Rue du Farga » et une partie de « l'Avenue du Barry d'En Bas ». Un avant-projet a été établi par l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée VALLEZ Bernard pour un montant de 44 777,10 €uros H.T. soit 53 732,52 €uros T.T.C. Le Conseil Municipal sollicite la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.

♦ 47/2022 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui annule et remplace le précédent tableau.

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
Filière Administrative				
Catégorie A	Attaché territorial	1	-	1 (35 h)
Catégorie C	Adjoint administratif territorial	1	-	1 (17 h 30)
	TOTAL Filière administrative	2	-	2
Filière technique				
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1 (35 h)	-
	Adjoint technique territorial	1	1 (24 h)	-
	Adjoint technique territorial	1	- (35 h)	-
	Total filière technique	3	2	-
Filière médico-sociale				
Catégorie C	Agent Territorial Spécialisé principal de 2 ^{ème} des Ecoles Maternelles	1	1 (31 h)	-
	Total filière médico-sociale	1	1	-
Filière animation				
Catégorie C	Adjoint territorial d'animation	1		- (17 h)
		1		- (27 h)
	Adjoint territorial d'animation principale 2 ^{ème} classe	1	1 (27 h)	
	Total filière animation	3	1	-
	TOTAL GÉNÉRAL	9	4	2

♦ 48/2022 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi non-permanent dans le grade d'Adjoint Territorial d'Animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 07 novembre 2022 au 06 novembre 2023 inclus.

♦ 49/2022 : Reversement de la Taxe d'Aménagement à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale

Vu les compétences restreintes de la C.C.C.L.A. en matière de réseaux :

- réseaux d'eau et d'assainissement, financés par les abonnés ;
- voirie intercommunale des zones d'activités représentant une part dérisoire de l'ensemble des voiries à la charge du bloc intercommunal ;
- réseau de la fibre optique.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement à la CCCLA à 0%.

♦ 50/2022 : Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la création d'un site internet

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la création d'un site internet constitué par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audiois.

♦ 51/2022 : Nomination d'un correspondant incendie et secours

Considérant la nécessité de désigner un adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal en tant que correspondant incendie et secours chargé des questions de sécurité civile, Monsieur Christian CÉSSES est désigné correspondant incendie et secours de la collectivité.

PROJETS

I LA TRAVERSÉE DU VILLAGE... QUELQUES RALENTISSEMENTS !

Comme nous vous l'avions présenté dans le bulletin de février 2022, le projet préparé par le bureau d'étude CETUR a été soumis au service des routes du Département et a été en partie recalé pour une question de visibilité non satisfaisante sur un tronçon de la traversée. Le projet est donc en cours de modification avec une demande plus précise sur l'embellissement du centre du village avec la place de la Mairie.

Dans un même temps, et comme prévu, le conseil municipal avait déposé des demandes de subventions auprès des services du Département et de l'État. Ces subventions n'ont pas été accordées pour 2022. Le conseil municipal a donc reformulé une demande de subvention cette année et nous devrions avoir une réponse courant mai/juin 2023.

C'est pour ces raisons que la réunion publique que nous vous avons annoncée pour 2022 n'a pas eu lieu, mais ce n'est que partie remise et nous l'espérons sur le deuxième semestre 2023.

I SÉANCE DU 29 JUILLET 2022

♦ 36/2022 : Affaire Commune de Fendeille C/ Monsieur Eric SPADE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à se constituer partie civile au nom et pour le compte de la Commune devant le Tribunal correctionnel de CARCASSONNE. Le Conseil Municipal désigne Maître Eglantine ROUGIER-CHEVIGNARD, avocate à la Cour, associée du cabinet APHEA Avocats, domiciliée 2, rue de Verdun 11000 CARCASSONNE, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune, à l'appui de sa plainte et de sa constitution de partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le Tribunal Correctionnel de CARCASSONNE, et pour exercer le cas échéant, les voies de recours.

♦ 37/2022 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi non-permanent dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

♦ 38/2022 : Création d'un emploi permanent

Le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} octobre 2022 d'un emploi permanent de gérant d'Agence Postale Communale dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 17h30 hebdomadaires.

♦ 39/2022 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui annule et remplace le précédent tableau.

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie A	Attaché territorial	1	-	1 (35 h)
Catégorie C	Adjoint administratif territorial	1	-	-(14 h)
	Adjoint administratif territorial	1	-	1 (17 h 30)
	TOTAL Filière administrative	3	-	2
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1 (35 h)	-
	Adjoint technique territorial	1	1 (24 h)	-
	Adjoint technique territorial	1	-(35 h)	-
	Total filière technique	3	2	-
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent Territorial Spécialisé principal de 2 ^{ème} des Ecoles Maternelles	1	1 (31 h)	-
	Total filière médico-sociale	1	1	-
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint territorial d'animation	1	-(27 h)	-(17 h)
		1		-(27 h)
	Adjoint territorial d'animation principale 2 ^{ème} classe	1	1 (27 h)	
	Total filière animation	4	1	-
	TOTAL GÉNÉRAL	11	4	2

♦ 40/2022 : Désignation d'un coordinateur communal dans le cadre de l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la désignation d'un coordinateur communal pour le recensement qui aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023, dont la mission est d'aider et de contrôler l'agent recenseur dans sa mission en collaboration avec l'I.N.S.E.E.

♦ 41/2022 : Recrutement d'un agent recenseur pour 2023 – Choix du mode de recrutement et de la rémunération

Le Conseil Municipal décide :

- **DE NOMMER** un agent communal en qualité d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.
- **DE DIRE** que l'agent sera nommé par arrêté.
- **DE DIRE** que l'agent communal, chargé du recensement bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions, il conservera sa rémunération habituelle et il pourra bénéficier d'heures complémentaires (en cas de temps non complet) et/ou en heures supplémentaires (au-delà de 35H/semaine) suivants les taux établis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- **DE VERSER** un forfait de 250 euros pour les frais de transport.
- **DE DIRE** que l'agent recenseur recevra 20 euros pour chaque séance de formation.

Les chiffres du recensement réalisé du 19 janvier au 18 février 2023 :

- 272 résidences principales
- 10 résidences secondaires
- 27 logements vacants
- 2 logements non enquêtés
- 656 bulletins individuels (pour information la population de Fendeille transmise par l'INSEE est actuellement de : 539 habitants soit une progression de 21,7%)
- 90,07 % de réponses par Internet

♦ 42/2022 : Octroi d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)

Madame le Maire propose, compte tenu des heures supplémentaires qu'exécutera l'agent, lors du recensement de la population de Fendeille du 19 janvier au 18 février 2023, le paiement d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires à raison des heures supplémentaires réellement exécutées.

♦ 43/2022 : Adhésion au service Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de Santé au Travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

I SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

♦ 44/2022 : Adoption de la nomenclature M57 développée au 1^{er} janvier 2023

Il s'avère que le choix au passage de la M57 abrégé ne permet pas une vision au plus juste des dépenses et recettes de la collectivité. Il est donc possible de passer à la M57 développé si la commune le souhaite.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le passage de la commune au référentiel budgétaire comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

♦ 45/2022 : Sécurisation, qualification et aménagements paysager des espaces publics en traversée d'agglomération : Tranche 1 – Secteur 1 – Entrée côté Castelnaudary et parking cimetière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser des travaux de sécurisation, de qualification et d'aménagements paysager des espaces publics en traversée d'agglomération.

Madame le Maire précise que suite aux modifications apportées au projet et à l'intégration de l'aménagement de la place de la mairie, l'ensemble de l'opération a été réactualisée par le Cabinet CETUR Ingénierie à 1 062 905,71 € H.T., et que le

DEVOIRS D'UN CITOYEN - RAPPEL

Une ville propre, c'est l'affaire de tous !

Régulièrement nous faisons part des incivilités commises dans le village, pourtant il suffirait «d'un petit rien», d'un petit geste de chacun pour que notre cadre de vie à tous en soit amélioré.

Pour le respect des autres, aucun dépôt sauvage ne sera toléré, la divagation des chiens sur la voie publique fera l'objet d'une mise en fourrière, les feux sont interdits toute l'année, les tondeuses et autres matériels thermiques ne sont autorisés qu'à certains horaires.

I L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX



Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage : les branches et racines avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Débroussaillage : le débroussaillage est un devoir, une obligation de l'article L-321-5.3 du Code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

I BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts peut nuire à l'environnement et à la santé. De plus, il peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Ils sont rigoureusement interdits sur notre commune comme sur l'ensemble du Département conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013268-0005 du 7 octobre 2013.

I ÉLAGAGE AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

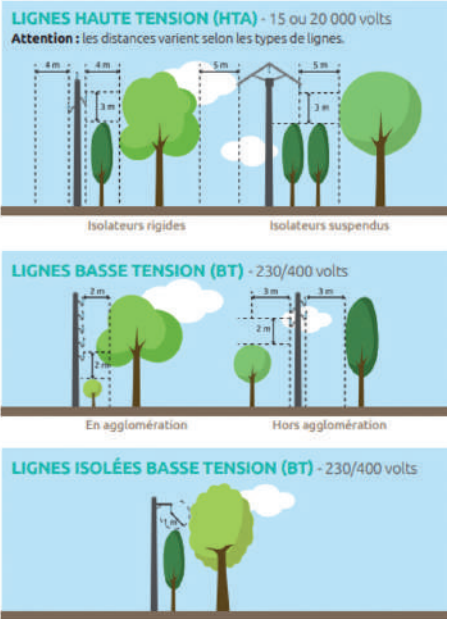
Enedis rappelle les règles :

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



I L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANTS DE PORTES ET CANIVEAUX

Les services techniques de la Commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Compte tenu de la démarche «Zéro Phyto», le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec

les déchets verts. Il est recommandé de les composer à domicile, ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers.



I NUISANCES SONORES

Chaque moment de notre vie quotidienne est source de bruit. Dans notre commune où le tissu urbain est parfois dense, et où parfois, nous vivons à quelques mètres les uns des autres, il convient de se soucier des nuisances sonores que nous occasionnons pour nos voisins.

«Chacun des bruits de mon voisin est une atteinte à ma qualité de vie.

Chacun de mes bruits est une atteinte à la qualité de vie de mes voisins».

Alors, pour favoriser les relations de bon voisinage

- Je ne laisse pas aboyer mon chien, je ne le laisse pas dehors quand je m'absente,
- Je surveille mes enfants qui jouent dans le jardin, dans la piscine,
- Je modère le son de ma télévision ou de ma musique,
- Je cesse tout bruit à 22 heures.

Je respecte les horaires de jardinage et de bricolage

Pour rappel, par arrêté préfectoral N° 2000-1681 du 3 juillet 2000, ces activités peuvent être pratiquées raisonnablement aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00



I LE NETTOIEMENT DES RUES

Le nettoyage des rues ou parties des rues salies par des chantiers, des véhicules ou des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou sera facturé à leurs frais.

I LES DESCENTES DES EAUX PLUVIALES

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Pour rappel l'eau pluviale ne doit pas aller dans le collecteur des égouts. Les études réalisées montrent que sur la commune quelques cas sont à corriger. Les grilles placées sur les caniveaux devront être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.

I LES DÉJECTIONS CANINES

Les déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

*J'aime Fendeille...
je la respecte, je la préserve,
je l'entretiens...*

♦ 24/2022 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui annule et remplace le précédent tableau.

Cadres Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Secteur technique Agent de maîtrise	C	1	1	35 H
Adjoint Technique		2	1	24 H 35 H
Secteur Médico-Social Agent Territorial Spécialisé principal de deuxième classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	31 H
Secteur animation Adjoint territorial d'animation	C	1	1	27 H
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	27 H
Cadres Agents non titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Secteur administratif Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	17 H
Attaché Territorial	A	1	1	35 H
Secteur animation Adjoint territorial d'animation	C	2	1	17 H 27 H

♦ 25/2022 : Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) – Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste à compter du 1^{er} juin 2022 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » - « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».

♦ 26/2022 : Renouvellement du contrat pour le poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) – Contrat aidé

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat CUI-PEC (Contrat Unique d'insertion - Parcours Emploi Compétences) de Madame Sandrine GENOVESE pour 6 mois supplémentaires à compter du 1^{er} juin 2022 et pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

I SÉANCE DU 20 JUIN 2022

♦ 27/2022 : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Le Conseil Municipal décide de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS OU GRADES	TAUX en %
Agent de maîtrise	100 %
Adjoint technique territorial	100 %
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	100 %
Adjoint territorial d'animation	100 %

♦ 28/2022 : Recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) – Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste à compter du 1^{er} août 2022 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » - « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».

♦ 29/2022 : Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'une tablette et d'un logiciel enfance

Le plan de financement se décompose ainsi :

DÉPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant H.T.	Désignation	Montant H.T.
Acquisition matériel installation	2 706,11	Subvention CAF	2 164,88
Formation	400,00	Autofinancement	1 191,23
Maintenance	250,00		
TOTAL	3 356,11	TOTAL	3 356,11

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter le concours financier de la CAF, à hauteur de 80% du montant hors taxes des équipements.

♦ 30/2022 : Renouvellement du Projet Éducatif Territorial de la commune de Fendeille – Autorisation de signer la convention PEdT 2022-2025

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEdT) pour la période 2022-2025 de la Commune de Fendeille.

Le PEdT a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

♦ 31/2022 : Modalité de publicité des actes applicable sur la Commune de Fendeille

Le Conseil Municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel à compter du 1^{er} juillet 2022 : Publicité par affichage aux portes de la Mairie.

♦ 32/2022 : Dénomination de la voie interne de la Zone d'Activités Intercommunale Fendeille 2

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voirie desservant cette zone d'activités : Rue de Cérés.

En effet, les élus ont souhaité rester dans la continuité de l'histoire de la première Zone d'Activités de Fendeille située « Rue du Fanum ». Ce nom avait été ainsi donné puisque des vestiges d'un temple Romain (Fanum) avait été trouvé sur ce site et il appartenait à la déesse de l'agriculture, des moissons et de la fertilité, nommée Cérés.

♦ 33/2022 : Approbation des statuts N° 10 de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud a voté en séance du 8 juin 2022, à l'unanimité, la modification de ses statuts afin d'intégrer les sites de la ville de CASTELNAUDARY liés aux compétences « Accueil de loisirs extrascolaires Ado » et Prestation de Service Jeunes ayant un rayonnement intercommunal dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal approuve la modification n° 10 des statuts de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud.

♦ 34/2022 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes Castelnau-d'Aud pour les exercices 2015 et suivants, accompagnée de la réponse du Président de la Communauté de Communes reçue à la Chambre.

♦ 35/2022 : Soutien du Conseil Municipal à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées

Le Conseil Municipal soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en Assemblée Générale de l'AMRF le 14 mai 2022.

collaboré avec la commune de Villeneuve-La-Comptal et le service Environnement du Département afin de matérialiser le chemin de randonnée entre les 2 communes, appelé « Les Collines du Vent ».

Afin de valoriser ce chemin de randonnée, elle a sollicité un devis auprès de l'entreprise Pic Bois Pyrénées pour qu'elle crée une signalétique pour guider le promeneur et pour apporter des informations sur les éléments « remarquables » qu'il peut rencontrer tout au long de ce parcours.

Elle présente le devis reçu de la S.A.R.L. Pic Bois pour un montant de 2 385,40 €uros H.T. soit 2 862,48 €uros T.T.C. Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Aude pour une demande de subvention qui peut atteindre 60% du coût du projet H.T.

♦ **14/2022 : Demande de subvention auprès du SYADEN pour des travaux d'éclairage public**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN pour l'extension du réseau éclairage public du «Chemin Moulin Cros», de la « Route de l'Estrade », du « Chemin de la Rivière » et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

♦ **15/2022 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation d'un terrain multisports**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'État, via l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.), lance un appel à projet national via le programme dénommé « 5 000 équipements sportifs de proximité (2022-2024) ». Ce programme dédié aux territoires situés en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.) ou en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) a pour objectif de corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs avec un taux de subventionnement compris entre 50 % et 80 % maximum du montant subventionnable.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la création d'un terrain multisports pour un montant de 59 765,30 €uros H.T.

♦ **16/2022 : Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes Castelnau-Lauragais Audois pour la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide**

Le Conseil Municipal n'autorise pas Madame le Maire à adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de repas en liaison froide.

♦ **17/2022 : Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif au 31 décembre 2021**

Le suivi du patrimoine immobilisé incombe de manière conjointe à l'ordonnateur et au comptable public. L'ordonnateur est chargé de la tenue de l'inventaire physique et comptable du patrimoine immobilisé. Le Comptable public est chargé de la tenue de l'actif immobilisé, conforme à l'inventaire comptable de l'ordonnateur, et de la comptabilité générale patrimoniale. Les données de l'ordonnateur et du comptable public doivent être concordantes.

La présente délibération propose de mettre en concordance le nouvel inventaire comptable de l'ordonnateur et la comptabilité générale patrimoniale du comptable public. Cette régularisation concerne le budget principal de la collectivité ; cette dernière est sans impact budgétaire et sans création artificielle d'actif immobilisé. Un état des écarts a été dressé en date du 31 décembre 2021.

Le patrimoine du budget principal s'élève 5 107 552,90 €uros (valeur brute) au 31 décembre 2021 (après ajustement et régularisation).

I SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

♦ **18/2022 : Vote du budget primitif – Exercice 2022**

Le Conseil Municipal adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessous :

28 | BULLETIN MUNICIPAL N°24 | MARS 2023

En section de fonctionnement :

- Recettes : 538 831,92 €uros
- Dépenses : 538 831,92 €uros

En section d'investissement :

- Recettes : 418 024,62 €uros
- Dépenses : 418 024,62 €uros

♦ **19/2022 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2022**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 51,83 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 94,41 %

Le résultat attendu pour 2022 est de :

Produit attendu	TH : Résidences secondaires	Allocation compensatrices	Coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2022
265 582 €	6 009 €	14 885 €	67 306 €	219 170 €

♦ **20/2022 : Participation de la Commune au financement du Fonds Unique au Logement (FUL) pour l'année 2022**

Le Département de l'Aude demande à la Commune de participer au Fonds Unique au Logement (FUL) qu'il gère dans le cadre des lois du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Selon les données du Conseil Départemental de l'Aude, ce sont quatre familles de notre Commune qui ont bénéficié d'aides directes du FUL sous forme de prêt ou de subvention dont le détail nous a été transmis :

- 1 personne pour l'accès au logement pour un montant de 300 €uros ;
- 2 personnes pour une aide concernant l'énergie pour un montant de 2 x 450 €uros ;
- 1 personne pour une dette de loyer du logement occupé pour un montant de 1 167,92 €uros.

Ce qui représente un montant total de 2 367,92 €uros qui ont été versés aux habitants de notre commune en difficulté en 2021.

Le Conseil Municipal décide de contribuer au FUL pour l'année 2022 sur la base d'un forfait de 300 €uros.

I SÉANCE DU 6 MAI 2022

♦ **21/2022 : Décision modificative N°1 pour équilibrer le budget 2022 au niveau des opérations d'ordre**

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Imputations/Libellés	Crédits ouverts au budget 2022	Propositions nouvelles DM N° 1	
		DÉPENSES	RECETTES
040/2804182 : Bâtiments et installations	457,00 €uros	-457,00 €uros	-
165 : Dépôts et cautionnements reçus	-	457,00 €uros	-
040/2804182 : Bâtiments et installations	-		457,00 €uros
1321 : Etat et établissements nationaux	122 194,44 €uros		-457,00 €uros
ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		00,00 €uros	00,00 €uros

♦ **22/2022 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi non-permanent dans le grade d'Adjoint Territorial d'Animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 9 mai 2022 au 8 mai 2023 inclus.

♦ **23/2022 : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade**

Le Conseil Municipal décide la création, à compter du 1^{er} juin 2022 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.

I IDENTIFICATION DE NOS AMIS À 4 PATTES - RAPPEL

L'identification d'un chien ou d'un chat est obligatoire avant toute cession gratuite ou payante. Elle doit être faite par le propriétaire qui cède l'animal.

L'identification est effectuée par un vétérinaire.

Elle comporte, d'une part, le marquage de l'animal par puce électronique (ou tatouage) et, d'autre part, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad).

L'identification permet d'attribuer à l'animal un numéro unique et d'enregistrer les nom et adresse de son propriétaire à l'Icad. L'identification permet d'identifier le propriétaire lorsqu'un animal est retrouvé après avoir été perdu ou volé.

Le vétérinaire qui procède à l'identification délivre immédiatement au propriétaire de l'animal une attestation provisoire d'identification. Il informe également l'Icad de cette identification dans les 8 jours. L'Icad établit et transmet au propriétaire la carte d'identification définitive.

Le vendeur ou le donateur doit délivrer immédiatement au nouveau propriétaire de l'animal un document attestant l'identification. Et il doit adresser dans les 8 jours à l'Icad le document attestant le changement de propriétaire.

Le propriétaire d'un animal qui change d'adresse doit en informer l'Icad.



À savoir : l'identification est obligatoire, en dehors de toute cession, pour les chiens de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois.

Le fait de céder un animal non identifié ou de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de **750 €**.

La même amende est applicable au propriétaire qui fait identifier son animal par une personne autre qu'un vétérinaire.

Source : service-public.fr



I LA STÉRILISATION DES CHATS - RAPPEL

Avec 13,5 millions de félins en France, le chat est l'animal de compagnie préféré des français. À l'arrivée du printemps, de nombreuses femelles vont mettre bas ; des chatons par centaines, des vies à l'avenir incertain, voire condamné... Par manque d'information ou du fait d'idées reçues, la stérilisation reste encore un acte peu courant, car de nombreuses personnes n'en voient pas l'utilité. Or une stérilisation précoce est le choix le plus responsable pour préserver la santé du chat, multiplier par deux son espérance de vie et enrayer la misère animale.



La stérilisation engendre de nombreux bénéfices :

Sécurité

- Limitation des risques de blessures et d'accidents de la voie publique.

La stérilisation sauve des vies en réduisant le nombre de chats tués chaque année sur les routes. Durant la période de reproduction, les chats peuvent parcourir des kilomètres pour chercher un ou une partenaire. Une fois stérilisés, ils deviennent plus calmes, plus casaniers, ils n'éprouvent plus le besoin de courir la campagne au risque de se faire heurter par une voiture, de se faire attaquer par un chien ou simplement de s'égarer.

Santé

- Limitation des risques d'infections virales.
- La stérilisation diminue le risque pour les chats de contracter des maladies sexuellement transmissibles ou des maladies transmises par morsure (Leucose Féline (FELV), virus d'immunodéficience féline – le SIDA du chat (FIV), maladies infectieuses...).
- Prévention des risques de maladies graves,
- Cancers, tumeurs mammaires (malignes dans 90% des cas),
- Un chat ou une chatte stérilisé(e) vit deux fois plus longtemps auprès de son maître !

© Détone. Source : spa-lyon.org

I VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL



Le mercredi 29 juin 2022, avait lieu la vérification annuelle des équipements de travail de notre commune par l'organisme APAVE. Cette vérification est une obligation réglementaire et s'appuie sur le code du travail. Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements. Les matériels contrôlés sont : le tracteur, l'épareuse, le broyeur d'accotement et le tractopelle. Par ailleurs ce contrôle est étendu aux deux cages de but du « terrain de foot » ainsi que la cage du centre de loisirs. Le contrôle se fait en présence d'un agent technique et renseigne celui-ci des risques encourus. A la suite de cette visite, un rapport de contrôle rapportant les préconisations de réparation est remis à la commune. Il permet d'établir la liste des réparations à faire.

I FACEBOOK



La Mairie a désormais sa page Facebook officielle sous le nom tout simple de : **Mairie de Fendeille**. Vous retrouverez toutes les informations sur les activités de la commune (travaux, cérémonies, animations, etc...), mais également celles concernant la Communauté de Communes, le Département, ou encore la Région qui peuvent possiblement vous intéresser. N'hésitez pas à suivre la page, vous abonner et partager son contenu !

I OBJECTIF 0 PHYTO



Depuis plusieurs années la commune de Fendeille s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Cet engagement a été récompensé par l'obtention du label « Objectif 0 Phyto » fin 2021 avec 3 petites grenouilles vertes. Les panneaux correspondant à cette récompense seront bientôt installés aux entrées du village.

En 2022, la loi Labbé visant à encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire national s'est étendue à la majorité des espaces publics et aux cimetières. La mise en application de cette loi doit remodeler notre conception de la nature et du monde végétal. Dans notre cimetière, l'entretien est sans pesticide. Nous employons les techniques de plantations dans les espaces inter-tombes et le désherbage est manuel (à la binette) ou motorisé à l'aide d'une débroussailleuse.

Afin de faciliter le travail de désherbage dans ce lieu sensible, nos agents techniques fendeillois viennent d'être équipés d'une débroussailleuse Excellion à batterie dorsale avec tête city cut. Cette tête est équipée de lames robustes à mouvement contrarotatif. Les lames tournent en sens inverse assurant une coupe plus efficace tout en limitant les projections. Le plus de cette débroussailleuse silencieuse est d'avoir une batterie dorsale plus ergonomique soulageant les gestes et postures.

I SÉANCE DU 19 MARS 2022

♦ **01/2022 : Adoption Compte de Gestion – Exercice 2021 – M14**
Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion de la Commune du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

♦ **02/2022 : Approbation du Compte Administratif – Exercice 2021 – M14**

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Commune tel que présenté ci-dessous :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture exercice 2021
INVESTISSEMENT	- 73 427,19	-	- 39 099,99	86 653,45	- 25 873,73
FONCTIONNEMENT	147 964,23	- 130 660,04	59 106,31	-	76 410,50
TOTAL	74 537,04	- 130 660,04	20 006,32	86 653,45	50 536,77

♦ **03/2022 : Affectation du résultat – Exercice 2021 – M14**
Conformément à l'instruction de la M14, le Conseil Municipal a été invité à affecter l'excédent de fonctionnement soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. L'Assemblée délibérante a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement qui s'élève à 76 410,50 € comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 25 873,73 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 50 536,77 €

♦ **04/2022 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'École Publique de FENDEILLE - Année scolaire 2021-2022**

Considérant que la Commune de FENDEILLE accueille dans son école publique des enfants domiciliés dans d'autres communes dont certains bénéficient d'une dérogation de secteur scolaire acceptée par la commune de résidence le Conseil Municipal a décidé de fixer la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'École Publique de FENDEILLE à 260 € par enfant inscrit pour l'année scolaire 2021-2022.

♦ **05/2022 : Participation pour l'acquisition de fournitures scolaires – Rentrée scolaire 2022-2023**

Un montant de 65 € a été attribué par élève fréquentant l'école pour la rentrée 2022-2023 au titre de l'acquisition de fournitures, manuels scolaires, petits équipements et papier.

♦ **06/2022 : Attribution de subvention aux associations – Exercice budgétaire 2022**

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder des subventions aux associations qui sont destinées à favoriser le développement de la vie associative sur la commune ou à des associations présentant un intérêt général pour un montant total de 4 070,00 €.

♦ **07/2022 : Soutien au peuple ukrainien – Versement d'une subvention à l'Association Aude Solidarité**

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 300 € à l'Association Aude Solidarité en témoignage de solidarité et de soutien afin de venir en aide aux populations ukrainiennes.

♦ **08/2022 : Fixation du montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public Routier par les opérateurs de communications électroniques**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant annuel de la

redevance d'occupation du domaine public routier pour 2021, par les opérateurs de communications électroniques en tenant compte de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit :

	Artères (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43	28,43

♦ **09/2022 : Adhésion à la FEDON**

La FEDON 11 est une fédération dans le domaine de la santé du végétal qui existe depuis 1948. Elle met au profit des détenteurs de végétaux (agriculteurs, collectivités et particuliers) et des services publics ses compétences, afin d'assurer la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires (ravageurs et pathogènes).

Le Conseil Municipal souhaite adhérer à la FEDON pour un montant de 150 €. euros.

♦ **10/2022 : Effacement des réseaux basse tension « Avenue Prosper Estieu » sur poste FENDEILLE**

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) concernant « Effacement BT avenue Prosper Estieu sur poste FENDEILLE ». Le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) : **44 400 €uros T.T.C.**
- Travaux d'éclairage public (EP) : **10 800 €uros T.T.C.**
- IPCE : **32 400 €uros T.T.C.**

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité : **3 700 €uros H.T.**
- Travaux d'éclairage public : **10 800 €uros T.T.C.**
- IPCE : **5 400 €uros H.T.**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **5 400 €uros** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

♦ **11/2022 : Mission de diagnostic en éclairage public**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN.

♦ **12/2022 : Modification des tarifs de la cantine**

L'application de la loi EGALIM a engendré une augmentation du prix demandé par le prestataire qui nous fournit les repas en liaison froide.

De plus, afin de réduire le gaspillage alimentaire le Conseil Municipal décide d'appliquer une tarification dissociée entre le repas maternelle et le repas élémentaire.

Le Conseil Municipal arrête les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} avril 2022 :

Tranche de Quotient familial	Maternelle	Élémentaire
0 à 900	1,00 €	1,00 €
901 à 1 200	2,65 €	2,75 €
+ 1 200	3,55 €	3,65 €

♦ **13/2022 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la « Signalétique itinéraire de randonnée liaison Fendeille => Villeneuve-La-Comptal – Les Collines du Vent »**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a

I RÈGLES D'URBANISME : D.P. - P.C. – D.A.A.C.T.

Nous rappelons régulièrement dans ce bulletin les règles d'urbanisme car nous constatons toujours des «omissions» pour les déclarations de piscines, vérandas, garages, installations photovoltaïques, etc..

Toute construction nouvelle et toute modification de l'habitat existant nécessitent des autorisations.

Le permis de construire (PC) concerne les constructions nouvelles de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Recours à un architecte : c'est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement qui portent la surface de plancher, ou l'emprise au sol, de la construction existante à plus de 150 m².

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur (façades, toiture, etc..) ; des constructions nouvelles (véranda, piscines, abris de jardin, etc..) ou le changement de destination d'un bâtiment (remise en logement..).

Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (PC ou DP) est accordée, il convient d'informer les tiers du projet par un panneau placé sur le terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

L'affichage est maintenu pendant toute la durée des travaux. Les tiers disposent de 2 mois, pour exercer un recours.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux.

GESTION DU SERVICE DES DROITS DU SOL ET CONTRÔLE DES TRAVAUX

Pour cette mission la commune de Fendeille s'est attachée (depuis le 1^{er} janvier 2021) les services d'un bureau d'études URBADOC.

Des contrôles seront dorénavant effectués, tant sur l'absence de déclaration que sur la nature et la conformité des travaux.

Pour l'année 2022, la mairie avec l'appui du BET URBADOC a instruits 32 dossiers d'urbanisme...

Certificats d'urbanisme : 1 CU B

Déclarations préalables : 18

Permis de construire : 13

DAACT : 14

Nous rappelons que le BET URBADOC assure des permanences les mercredis : le 1^{er} du mois à Montréal, le 2^{ème} du mois à Villasavary et le 3^{ème} du mois à Fanjeaux.

DES CONSEILLERS POUR VOUS AIDER :

Si vous construisez, vous rénovez, vous plantez et vous vous posez des questions...

Les professionnels du C.A.U.E (architectes, urbanistes, paysagistes) **vous reçoivent gratuitement afin de vous conseiller dans vos projets...**

www.les-caue-occitanie.fr/aude/nos-permanences-de-conseil-gratuit

Des informations complémentaires sur le site du C.A.U.E de l'Aude

www.les-caue-occitanie.fr/dossier-thematique/particuliers-quels-formulaires-dautorisation-durbanisme et encore des conseils gratuits avec **les conseillers énergie** qui répondent aux questions des particuliers sur **la rénovation énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les projets de construction ainsi que les aides financières...**

Téléphone 04 68 11 56 26

www.les-caue-occitanie.fr/aude/moncoachecologis



I LE TRI DES BIODÉCHETS ET LES DÉCHETS VERTS

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : «Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.»

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français (poubelle noire), c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le **1^{er} janvier 2024**.

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES). A l'inverse, la valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost ou le digestat, adapté aux besoins agronomiques des sols.

Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen de France d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Une première solution de tri à la source consiste à **développer le compostage de proximité**.

1/ Le compostage domestique : qui consiste à mettre ses déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf...) ou ses restes de repas (trognon, os, couenne...) dans un composteur. Le compost issu de ces biodéchets peut être utilisé en jardin domestique ou, à une plus grande échelle, sur les terrains d'un même établissement, pour un usage local ou en jardin d'agrément.

2/ Le compostage collectif : dans les cœurs de village, les communes, peuvent mettre en place des composteurs collectifs. A titre expérimental, la commune de Trausse a mis en place dans le cœur ancien 7 composteurs, répartis sur 2 sites. Les résultats sont encourageants mais, là encore, il faut du contrôle et de la surveillance, un peu de civisme tout simplement.

La gestion de proximité permet tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter par le service public et de réduire la facture de gestion des déchets : cela signifie moins de camions de collecte de déchets sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins de mise en décharge, moins d'incinération de déchets alimentaires.

Un travail de réflexion va être mené sur cette année 2023 pour le choix de meilleures solutions à mettre en place. Un appel de 3 à 4 volontaires est lancé pour travailler au sein d'une équipe formée de conseillers du SMICTOM (maître composteurs), de conseillers municipaux et d'habitants ! Nous vous remercions par avance pour vos retours.

I DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont des bio déchets, avec la même obligation de trier à la source pour tout le monde en 2024.

30% des déchets sont des déchets verts, et ils contiennent 40 % d'eau, Il est aberrant de transporter de tels volumes sur de longues distances.

Annuellement, ce sont 4000 T de ces déchets qui étaient collectés par le SMICTOM, puis traités par le COVALDEM, au prix de 104 €/T.

Depuis janvier 2022, le SMICTOM, en coopération avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude, la ville de Castelnaudary et le Groupement de Développement Agricole, a mis en place une expérimentation pour 2000 T. Les déchets verts sont collectés sur 2 sites, vient ensuite un prestataire qui les broie avant de les amener chez un agriculteur volontaire, où il est transformé en compost avant d'être ensuite épandu dans les champs.

Ce nouveau cycle qui privilégie l'économie circulaire, est plus vertueux d'un point de vue environnemental, mais également économiquement très intéressant puisque le coût ne revient plus qu'à 35 €/T !

Encore de nouvelles contraintes, mais c'est le prix à payer pour sauver la planète bleue.

Smictom de l'Ouest Audois

Route de Castelnaudary - RD 6 le Gravier - 11400 Fendeille

Tél. : 04 11 21 00 24

I RECUPIERRE



Un nouveau point de collecte « récup verre » a été installé au lieu-dit Labia en bordure de la D6 proche du pont sur l'autoroute. C'est donc 3 points (Place Moulin Cros, avenue du Parc et Labia) à votre disposition pour la collecte des verres d'emballages.

Rappel : les verres d'emballages (bouteilles, pots et bocaux..) sans leur bouchon doivent être **obligatoirement** déposés dans les colonnes à verre. Le verre est recyclable à 100% et à l'infini. Ce recyclage préserve l'environnement, nos ressources naturelles et permet de maîtriser le coût de notre facture d'ordures ménagères.

Nous trouvons encore trop de bouteilles dans les bacs jaunes ou noirs alors que quelques mètres suffisent pour atteindre la colonne à verre !

L'article R632-1 du code pénal prévoit des sanctions en cas de non-respect des consignes de tri.

I TRI SÉLECTIF

Le verre d'emballage (bouteilles, pots, bocaux, verres, ..) sans les bouchons ou les couvercles doit rejoindre les containers à verre situés à Labia, Place Moulin Cros ou Avenue du Parc (salle des fêtes).

Bac à couvercle jaune ce bac reçoit tous les emballages ménagers recyclables (emballages en métal, couvercles, opercules canettes, cartons, briques alimentaires, papiers, flacons, boîtes, emballages plastiques) en vrac sans sac. Ces emballages doivent être compactés et ne pas être imbriqués. Les cartons doivent être aplatis et pliés (les plus gros sont à apporter à la déchetterie).

Bac à couvercle vert il reçoit les OMR (ordures ménagères résiduelles) en sacs fermés et ligaturés.

Tous les bacs doivent rester fermés : n'alimentez pas les rats ! Si des bacs sont pleins, ne laissez rien à leur pied, d'autres sont à votre disposition dans le village : 13 points référencés !

Colonne relais Avenue du Parc : cette colonne permet à une association, le Relais, de collecter le textile, les vêtements, les chaussures, la maroquinerie, etc...

Destination déchetterie : Les gravats, le mobilier, les déchets de travaux, les gros cartons, les déchets végétaux, les cuvettes de WC, les pots d'échappement (ceux qui les ont déposés, se reconnaîtront !) Bref les encombrants doivent être **apportés** à la déchetterie.

La cerise sur le gâteau : fabriquer son compost. La disposition de la loi qui entrera en vigueur début 2024 imposera à tous, le compostage des déchets biodégradables. Accueillir un composteur individuel dans votre jardin vous permettra d'obtenir un engrais biologique pour vos plantes. Des composteurs individuels en bois (capacité de 400 L et surface au sol de 0.57m² environ) peuvent être acquis au prix de 20 € auprès du SMICTOM de Fendeille (Tél: 04 11 21 00 24). N'hésitez pas à appeler, de bons conseils vous seront donnés pour mener à bien votre compostage !

Mais aussi, courant 2023, des composteurs collectifs seront amenés à être installés dans le village. Des habitants volontaires deviendront des référents composteurs. Si vous souhaitez participer à ce challenge, faites-vous connaître auprès de notre secrétaire de mairie : M^{me} Nelly Campana.

Bon tri à tous !



I ECLAIRAGE PUBLIC : AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS



La commune de Fendeille finalise la rénovation de son éclairage public pour en améliorer sa qualité mais surtout pour baisser la consommation énergétique grâce à la mise en place de lampes LED.

Pour cette année 2022, l'entreprise ROBERT a réhabilité l'éclairage extérieur de la salle des fêtes, du parc, du foyer et de la montée à l'école, où un lampadaire a été déplacé afin de mieux éclairer la sortie de classe. Ainsi, ce sont 16 luminaires qui ont été remplacés ou ajoutés. Le budget des travaux s'élève à 12 972 €, avec une subvention du SYADEN de 7 783 €.

Pour terminer la réforme de toute notre installation d'éclairage public, nous avons sollicité le SYADEN pour l'extension des réseaux afin de poser 7 nouveaux points lumineux route de l'Estrade, chemin de la Rivière et chemin du Moulin Cros. Budget : 22 000 €

Seul subsistera le remplacement des luminaires des routes de l'Estrade et de Villeneuve qui, d'installation trop récente, ne peuvent être subventionnés.

I EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En projet depuis plusieurs années, le conseil municipal, a décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public de notre commune de 23 h à 5 h.

L'expérimentation qui s'est étendue sur 6 mois, du 15 septembre 2021 au 15 février 2022, n'ayant suscité aucune contestation, cette action est pérennisée.

Nous pouvons constater que nous avons été suivis par bon nombre de communes alentour et que nous avons anticipé le contexte énergétique actuel.

Outre les économies générées, l'extinction réduit les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques et préserve les ressources naturelles.

En effet, un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs. Il est à noter que 50% des espèces vivent la nuit.

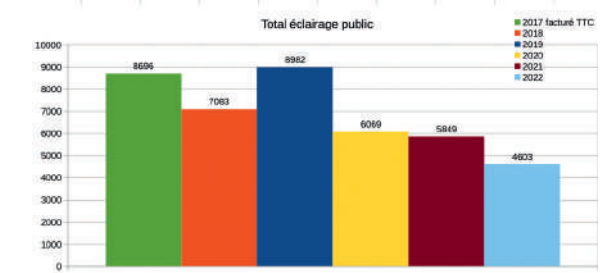
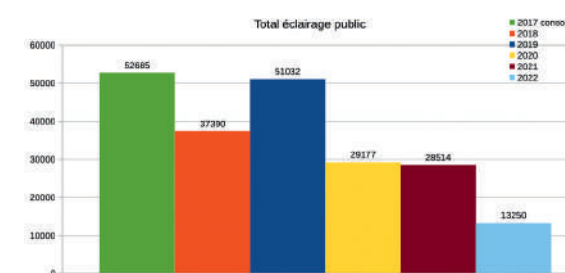
Cela améliore aussi la santé des citoyens. La qualité du noir et la qualité du sommeil sont directement liées. Cependant, bien qu'étant connu, l'impact d'une mauvaise qualité de la nuit par la pollution lumineuse de l'éclairage public sur la santé humaine est encore sous-estimé.

Enfin, bien que le sentiment d'insécurité et le danger soient régulièrement associés à l'obscurité, une étude Kantar TNS de 2018 a identifié les moments les plus propices aux cambriolages. Il apparaît que seulement 5% des infractions ont lieu entre 23h00 et 06h00.

DES RÉSULTATS

Le cumul de ces deux actions a permis une baisse importante de la consommation électrique qui est passée de 28 514 kWh en 2021 à seulement 8 830 kWh en 2022. Le poste éclairage public représente seulement 11 % de notre consommation, alors qu'il était de 21 % en 2021.

Malheureusement avec la hausse du coût de l'énergie, cette baisse ne se traduit pas aussi fortement, au niveau du budget, c'est 3 619 € payés contre 5 849 € en 2021.



I LA MUNICIPALITÉ SOUCIEUSE DU BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

Vérification des équipements de travail

Le gros matériel municipal (le tracteur, l'épareuse, le broyeur d'accotement et le tractopelle) fait l'objet d'une vérification annuelle par l'organisme APAVE. Cette vérification est une obligation réglementaire et s'appuie sur le code du travail. Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements. A la suite de cette visite certaines réparations ont dû être effectuées pour la mise en conformité.

Nouveaux équipements

Comme tous les ans, l'outillage désuet a été remplacé et complété. Cette année et afin de faciliter le travail de désherbage dans les endroits sensibles, tel que le cimetière, nos agents techniques ont été équipés d'une débroussailleuse.

En effet, depuis plusieurs années la commune de Fendeille s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. En 2022, la loi Labbé visant à encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire national s'est étendue à la majorité des espaces publics et aux cimetières.

La formation

L'entretien de notre commune nécessite une multiplicité de compétences par nos agents techniques. L'emploi des nouveaux matériaux et du matériel plus technique oblige le maintien et l'évolution des savoirs. Nos cantonniers ont participé à plusieurs formations aux mois de mai et juin 2022 dont celle en perfectionnement plomberie.

Cette formation s'est étalée sur 3 jours au centre AFPA de Carcassonne. Le but était de savoir utiliser les compétences déjà acquises pour développer et concevoir des installations sanitaires en collectivité. La formation a débuté par les exigences réglementaires et environnementales. Elle s'est poursuivie par la connaissance des matériaux, du matériel et avec l'étude de compatibilités de tuyauterie. Une approche de mise en œuvre s'est faite avec l'étude des débits et pression, avec les règles à respecter en température ECS et avec la typologie des appareils sanitaires. Des études de cas avec l'explication des différentes méthodes de raccordement ont débouché sur la réalisation et le façonnage de pièces en cuivre et PVC. Un stage très apprécié par notre personnel !



I PROTÉGER POUR S'ÉMERVEILLER À NOUVEAU

Ce matin du 14 mars 2022, une belle surprise est apparue dans notre village ! Des anémones couronnées ont pointé leurs boutons qui dans la journée se sont déployés ! L'anémone couronnée ou anémone coronaire est une espèce de plantes herbacées vivaces de la famille des renonculacées répandues à l'état naturel sur le pourtour méditerranéen. Cette plante très ancienne est venue d'orient. Ses feuilles caduques sont très découpées. L'anémone préfère les positions plein soleil ou mi-ombre. Elle est toxique. En France cette plante est protégée sur l'ensemble du territoire par l'arrêté du 20 janvier 1982. L'anémone couronnée est inscrite en France sur la liste rouge des espèces menacées. Donc l'admirer sans la cueillir !

I DES PLANTATIONS POUR L'AUTOMNE



Ce 19 novembre, entre 2 averses de pluie, la plantation d'une centaine de pensées s'est effectuée dans les bacs situés devant la mairie de Fendeille , sur la place du transformateur et à la mare. Le mois de novembre est un mois idéal pour planter de jolies fleurs pour l'hiver. Les pensées sont incontournables en massif ou en pots. Elles se déclinent de toutes les couleurs et leurs couleurs vives illuminent les coins. Pour donner plus de relief aux pensées, 70 narcisses ont été rajoutés dans les bacs.



I FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Au printemps 2022, nos agents techniques ont préparé le talus et les bacs prévus en prévision du fleurissement. Du compost a été rajouté à la terre afin d'avoir des conditions optimales de plantation. Moyennant des soins appropriés et un peu d'arrosage les deux premières années, les conditions sont réunies pour la reprise des végétaux. L'utilisation de BRF (bois réel fragmenté) permet la réduction des pousses d'adventices, améliore le sol et réduit l'assèchement de la terre. Ce sont quelques 200 plants et arbres que le Conseil départemental nous a fourni gratuitement ! Les plantes méditerranéennes ont été installées au 2^{ème} talus rue du Farga, dans les bacs en façade et côté rampe de la salle des fêtes, dans l'auge de la mare (avenue du Barry d'en Bas) et à côté du puits du poste de transfo (rue Prosper Estieu). 55 ML d'arbustes ont été également plantés autour du local technique bois pour former une haie fleurie. A cela s'est rajouté la plantation d'arbres (une vingtaine) dans le parc (aire de pique-nique, parking école, talus et côté Est). Des frênes, des érables et des sophoras font partie des espèces plantées. Ces plantations permettent de contrer le vieillissement de notre parc.



❶ Arbres parc Est - ❷ Talus rue du Farga - ❸ Auge Mare - ❹ Jardinière côté La Poste
❺ Fleurissement salle des fêtes - ❻ Hangar

Début 2023 verra une nouvelle phase d'égavage par une entreprise sur les mêmes principes que l'an dernier, pour le site de l'école et celui du foyer (arbres marqués d'un point orange). Les arbres marqués d'un trait orange seront traités par nos agents (abattage ou égavage selon le cas). Nous continuons à veiller sur le poumon vert de notre village !

I DU MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL COMMUNAL



Départ des agents

Le 29 juin, les élus et les agents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour honorer deux de nos employés, Thierry WALTER du service technique et Isabelle POUYTES agent du service scolaire.



Du changement au service technique

Au niveau du service technique, depuis le 11 juillet 2022, Monsieur Thierry WALTER a été remplacé par Monsieur Hamid BOURAI, nouvel agent technique de notre commune.

Recruté parmi 4 candidatures, il connaît ce métier par ses missions passées, en tant qu'agent technique dans un EHPAD et dans une commune de la banlieue Toulousaine, ainsi que par ses postes occupés en entreprise de peinture et plomberie.

Pour ces premiers jours de travail, Laurent et Patrick l'ont accompagné sur les différents postes d'entretien de notre village (école, cimetière, salle des fêtes, PAV, parc, voirie.). Un vaste espace où les tâches sont multiples.

L'arrivée de Monsieur Hamid BOURAI a permis à Monsieur Laurent FOURNIL de prendre sereinement ses congés.



A l'agence postale

Notre agent Madame Sonia VAISSIERE nous ayant fait part de sa démission, nous nous sommes mis à la recherche d'une remplaçante.

C'est Madame Vanessa PITIE, en poste à l'agence du Mas-Saintes-Puelles, qui assure maintenant les permanences dont les horaires ont été modifiées.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi : 15h30 à 18h45

Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi : 8h30 à 11h45

Vendredi : Fermée

